

**Dossier de préfiguration  
De l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)**

**Académie  
LYON**

***Merci de renvoyer une version préliminaire pour le 28 février 2013 à :***

*accreditation.espe@education.gouv.fr*

***Version définitive attendue pour le 15 mai (date impérative)***

*Chaque item doit donner lieu à une réponse courte*

## Sommaire

### 1) Renseignements administratifs

- 1.1 Chef de projet
- 1.2 Groupe de pilotage académique

### 2) La structure de l'ESPE et sa gouvernance

- 2.1 Le statut retenu
- 2.2 L'organisation générale de l'ESPE
- 2.3 La description des différents conseils et de leur mission

### 3) Le projet de l'ESPE

- 3.1 Offre de formation au sein du cycle Master (*description de l'architecture de formation et les flux prévisibles*)
- 3.2 Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence (*pistes envisagées*)
- 3.3 Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur) (*pistes envisagées*)
- 3.4 Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degré ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur
- 3.5 Organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF.
- 3.6 Dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues
- 3.7 Dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement
- 3.8 Dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques
- 3.9 Modalités d'évaluation des étudiants
- 3.10 Dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

### 4) Organisation de la mission de coordination

- 4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet (*grandes lignes*)
- 4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE<sup>1</sup> (*grandes lignes*)
- 4.3 Outils de la coordination (*grandes lignes*)
- 4.4 Lien avec la recherche (*grandes lignes*)
- 4.5 Innovation pédagogique (*grandes lignes*)

### 5) Modèle économique

- 5.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

---

<sup>1</sup> Etablissement Public Local d'Enseignement

## 1) Renseignements administratifs

- 1.1 Chef de projet

Nom du chef du projet **SIMON Daniel**

Coordonnées téléphoniques **0637154284**

Courriel **daniel.simon@univ-lyon1.fr**

Etablissement d'enseignement supérieur de rattachement **Université Claude Bernard Lyon 1**

- 1.2 Groupe de pilotage académique

### Composition

Le groupe de pilotage est constitué de 30 membres, et est placé sous la présidence de Madame Françoise Moulin Civil, rectrice de l'académie de Lyon, chancelière des universités :

17 membres représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche : 4 présidents d'université, le directeur général de l'ENS de Lyon, 4 vice-présidents CEVU, 4 vice-présidents étudiants, le directeur de l'IUFM, le directeur de l'IFÉ, le directeur de l'ISPEF, le chef de projet ESPÉ.

12 membres représentants de l'éducation nationale : le secrétaire général de l'académie, les 3 directeurs académiques des services départementaux, la déléguée académique à la formation des personnels, le directeur des ressources humaines, la chef de division des personnels enseignants, les 2 doyens des IA/IPR, 3 IEN coordonnateurs.

### Commentaire

4 groupes de travail ont été créés et font état de leurs propositions auprès du groupe de pilotage.

## 2) La structure de l'ESPE et sa gouvernance

- 2.1 Le statut retenu dans le cadre de l'alternative offerte entre composante d'un EPCSCP<sup>2</sup> et EPCS<sup>3</sup>

Composante d'un EPCSCP

- 2.2 L'organisation générale de l'ESPE (organisation interne et partenariale)

L'ESPÉ est une école interne de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Son pilotage et son fonctionnement impliquent les quatre universités de l'académie (Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, St-Etienne) et les services académiques.

Les acteurs de l'académie de Lyon ont souhaité construire un projet ESPÉ fédérateur, qui permette de répondre à une stratégie de site, impliquant principalement les 4 universités et le rectorat, ainsi que des partenaires privilégiés comme l'ENS de Lyon et l'IFÉ ou encore l'IREM, les réseaux éducatifs, etc. Les propositions d'organisation générale et de mise en œuvre de l'ESPÉ constituent un plan d'actions qui n'est ni définitif ni figé, mais elles sont au contraire conçues comme un processus en évolution pendant les premières années d'accréditation.

Toutefois les grandes lignes sont clairement établies et le programme de travail s'appuie sur :

- Une organisation partenariale, interne et externe, permettant de profiter de toutes les compétences présentes sur le site et de favoriser un travail en synergie.
- Des équipes pédagogiques mixtes, aussi bien pour la formation initiale que la formation continue. Ces équipes pédagogiques sont encore en cours de constitution mais seront les maîtres d'œuvre de la formation. Pour un même parcours, dispensé sur plusieurs sites, elles se réuniront conjointement de manière régulière.
- La volonté d'être au cœur de l'innovation pédagogique, dans une conception des métiers de l'enseignement tournés vers l'avenir.
- Une démarche qualité partagée, avec en particulier des conseils de perfectionnement des masters regroupés par grandes thématiques.
- Une transversalité de l'adossement à la recherche en éducation, sur la base des nombreux laboratoires travaillant dans cette optique et avec la perspective de constituer dans un proche avenir une fédération de recherche.

Le projet traduit l'engagement des quatre universités et des services académiques à développer en commun :

- un esprit d'école, cadre d'une formation professionnelle, dispensée de façon concertée en formation initiale et continue donnant toute sa place à une vie étudiante fédératrice autour de projets culturels ambitieux ;
- une structure efficace s'appuyant sur le conseil d'école, en ce qui concerne l'administration de l'école, sur le conseil d'orientation scientifique et pédagogique, en ce qui concerne les orientations du projet dans le domaine de la formation et de la recherche, et sur un directoire, garant de la mise en œuvre du projet dans le cadre des objectifs nationaux ;
- une coopération entre les composantes des universités et l'ESPÉ.

Cet engagement s'est confirmé par l'accord qui s'est manifesté lors de la préparation de ce projet d'ESPÉ, et l'action fortement concertée qui a engendré une dynamique de coopération active. Par exemple, les parcours définis au sein des masters ont fait l'objet d'un dossier-type commun organisant les parcours selon les préconisations nationales pour les formations et le cadre propre au projet de site.

L'école débute donc dans une perspective de dynamique de site et de partage des pratiques, au service de la formation des enseignants sous tous ses aspects.

---

<sup>2</sup> Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

<sup>3</sup> Etablissement public de coopération scientifique

- 2.3 La description des différents conseils (ceux prévus par le cadre national et ceux proposés par le projet porté par les établissements) et de leur mission

#### **> Le Conseil d'école**

##### *Organisation*

(Organisation non définitivement arrêtée dans l'attente des textes réglementaires). Sont membres : les 4 présidents et les 4 vice-présidents en charge du CEVU. 10 personnalités qualifiées nommées par le recteur, après consultation des 4 présidents. Parmi les personnalités qualifiées, des représentants des services académiques, 1 représentant de l'ENS Lyon ou de l'IFÉ. 12 membres élus.

##### *Missions*

Les missions sont conformes au code de l'éducation, en attente du texte législatif.

#### **> Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique**

##### *Organisation*

10 membres nommés par les présidents des 4 universités. 10 personnalités extérieures nommées par la rectrice.

##### *Missions*

Organe de réflexion et de prospective.

Sa mission est de contribuer à la réflexion sur :

- les activités de formation et de recherche de l'ESPE
- les grandes orientations relatives à la politique partenariale de l'ESPE

#### **> Le directoire**

##### *Organisation*

Composé de la rectrice, chancelière des universités, des présidents des quatre universités, du directeur de l'ESPE.

##### *Missions*

Pilotage stratégique et impulsion auprès des instances nationales. Garant de la poursuite des objectifs nationaux et des attentes institutionnelles. Veille au bon fonctionnement de l'ESPE. A un rôle de régulation et d'aide à la décision. Conseille et appuie le directeur et le conseil d'école.

#### **Commentaire**

Le rôle du directoire, organe dont la composition est resserrée, mais permettant d'articuler les actions sur les décisions des 4 universités et du rectorat, est essentiel dans la cohésion du fonctionnement de cette organisation.

### 3) Le projet de l'ESPE

- Axes stratégiques

#### **La culture numérique**

Tout professeur est concerné par l'usage des outils numériques et leur intégration dans les pratiques pédagogiques. Au sortir de sa formation universitaire, il doit avoir acquis les compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des techniques de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle.

Il s'agira de développer l'expertise et le conseil en architectures et scénarii de communication en éducation et en formation, ainsi que la conception et l'évaluation d'ingénieries de formations intégrant la distance et les technologies numériques multimédia. Une des finalités sera la réalisation de supports d'information, de communication et de formation multimédia dans l'enseignement.

#### **La formation et la certification des formateurs**

Dans le cadre de la formation tout au long de la vie et celui de la formation par la recherche, cette orientation stratégique s'adresse à des responsables fonctionnels ou opérationnels, souhaitant acquérir ou développer des compétences de formateurs et/ou d'animateurs dans le cadre de leur profession, à toute personne ayant à exercer, de manière ponctuelle ou régulière, des fonctions de formation et/ou d'animation, ainsi qu'aux formateurs en exercice, occasionnels ou non, souhaitant conforter leurs connaissances pratiques par une formation théorique sur l'ingénierie pédagogique, l'animation et l'évaluation. Il s'agit, pour des professionnels d'aider au développement de compétences acquises dans l'exercice du métier et de permettre de valoriser les métiers de formateur d'adultes, de conseiller en formation mais aussi de coordinateur pédagogique et de responsable pédagogique dans le management de la formation et/ou des ressources humaines.

#### **L'éducation et la responsabilité**

Il s'agit de développer la prise en compte de l'environnement social et territorial de l'école, afin de construire la citoyenneté dans ses enjeux éducatifs, historiques, philosophiques, psychologiques, sociaux et éthiques.

Ces enjeux concernent principalement l'éducation à la santé, à la sexualité, au genre et à la mixité, la lutte contre les discriminations et la violence scolaire.

Les enseignements dispensés visent une prise en compte pluridisciplinaire pour une transformation des pratiques de formation et des pratiques enseignantes.

#### **La formation relative aux élèves à besoins éducatifs particuliers (EABEP)**

Cet axe est basé sur un vivier de formateurs experts dans le domaine des EABEP, sur la proposition de modules de formation nationaux, dans le domaine spécifique de l'ASH.

L'ESPÉ proposera des formations CAPA-SH (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap - 1er degré) et 2 CA-SH (Certificat Complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) sur la totalité des options en lien étroit avec les services rectoraux et départementaux de l'Education Nationale.

L'ESPE proposera également des formations FLS (certification français langue de scolarisation).

Des MIN (Modules Initiative Nationale) seront également mis en place en lien avec les services Rectoraux et départementaux de l'Education Nationale.

Dans les masters MEEF, la dimension de l'inclusion scolaire est insérée pleinement dans le bloc relatif à la didactique dans chaque approche disciplinaire. Des enseignements spécifiques notamment sur l'inclusion, sur les structures de l'ASH, et sur les besoins éducatifs des élèves sont prévus dans le tronc commun à toutes les formations).

- 3.1 Offre de formation (description des différents cursus au niveau master et notamment en précisant les objectifs en termes de débouchés, de flux, les différentes modalités de mise en œuvre et notamment la formation à distance et la VAE)

Les masters de type MEEF se déclinent en quatre mentions, sur la base des métiers visés : premier degré, second degré, encadrement éducatif, pratiques et ingénierie de la formation.

Pour le Master MEEF premier degré : un seul parcours, avec des options permettant un renforcement du bloc disciplinaire en fonction des licences d'origine des étudiants (disciplines scientifiques, littéraires ou sciences humaines).

Pour le Master MEEF second degré : au sein de chaque domaine, différents parcours organisés selon les disciplines de concours. Selon les flux, des regroupements sont effectués, avec des systèmes d'option.

Pour les parcours propres au PLP : les parcours actuels fonctionnent avec des effectifs variables et parfois très faibles. Le maintien de l'offre n'est possible qu'avec des regroupements thématiques entre certains de ces parcours et une cartographie académique, régionale ou nationale selon les flux prévisibles. Nous avons cherché à nous rapprocher des académies voisines (Clemont-Ferrand, Grenoble, Dijon, Besançon) et des mutualisations sont en cours de constitution. A court terme, nous souhaitons que puisse être mise en place une harmonisation nationale sur la carte des parcours de type PLP.

Pour le Master MEEF, mention encadrement éducatif : un seul parcours.

Pour le Master MEEF, mention pratiques et ingénierie pédagogique, plusieurs parcours sont proposés, mais n'ouvriront qu'en 2014.

La carte ainsi conçue, largement basée sur les formations existant antérieurement, n'est pas complètement optimisée et nécessite un travail de réflexion approfondi qui sera mené en vue de la prochaine contractualisation.

### **Dossiers de présentation des parcours**

Les dossiers de présentation des parcours qui ont été fournis le 4 juin 2013 font l'objet d'une politique d'offre de formation *commune* aux quatre universités de l'académie pour les masters MEEF.

Ainsi, un cadrage commun a été adressé à tous les porteurs de parcours des mentions MEEF. Les dossiers qui sont donnés à ce stade le sont toutefois *sous réserve de vérification et de validation par les Conseils des UFR et les Conseils centraux des universités*. Les dossiers de présentation des parcours fournis le 4 juin 2013 ne sauraient revêtir de valeur contractuelle.

Même s'il manque encore quelques dossiers, les documents fournis donnent une image de l'état d'avancement de l'élaboration de l'ensemble de l'offre de formation de l'Espé.

Certains parcours appellent cependant un commentaire spécifique :

Mention MEEF Premier degré : en plus du parcours standard Professorat des écoles, le dossier présente plusieurs parcours de M2 qui ne se différencient que par un petit nombre d'UE. Ils seront regroupés en un parcours unique avec un jeu d'unités d'enseignement optionnelles.

Mention MEEF Second degré, parcours PLC LVE : Allemand-: la question d'un parcours mutualisé entre les universités Lyon 2, Lyon 3, UJM a été soulevée très récemment et n'a pu être traduite dans le document de présentation fourni le 4 juin 2013.

Mention MEEF Second degré, parcours PLC LVE : Italien : le dossier de présentation du parcours ne peut à ce jour faire état des mutualisations entre les établissements puisque des discussions sont encore en cours entre établissements.

Mention MEEF Second degré, parcours Lettres : la structuration en options Lettres modernes et Lettres classiques, consécutive à la publication des nouvelles modalités du concours, n'est pas aboutie et le dossier n'a pu être fourni le 4 juin 2013.

Mention MEEF Second degré, parcours Philosophie : le dossier de présentation n'est pas encore abouti et n'a pu être fourni le 4 juin 2013.

Mention MEEF Second degré, parcours Information-documentation : le dossier de présentation n'est pas encore abouti.

Mention MEEF Second degré, parcours PLP Economie et gestion : le regroupement par mutualisation des spécialités n'est pas encore abouti.

Mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation : les dossiers de présentation sont en cours de constitution, l'objectif étant d'ouvrir les années M1 et M2 à la rentrée 2014. Trois orientations professionnelles, ouvertes à la formation continue et à la VAE, sont prévues :

- La formation des formateurs
- La formation aux métiers liés à la scolarisation des élèves en situation de handicap
- La formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation à l'international.

Une version finalisée des parcours sera soumise aux CEVU des quatre universités le 3 juillet 2013.

### Tableau des parcours et des effectifs envisagés (mise à jour du 4 juin 2013)

Les effectifs globaux envisagés correspondent à la prévision du nombre d'étudiants en M1 et en M2.  
Les effectifs basés sur les formations existantes sont provisoires et indiqués en italique.

	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	St- Etienne	Effectif total M1+M2	Remarques
<b>Mention MEEF premier degré</b>						
Parcours Professorat des écoles (M1+M2)	x	x	x	x	1000	
Parcours de M2 avec maintien de l'orientation professionnelle.	x	x	x	x		
<b>Mention MEEF second degré</b>						
Parcours PLC Langues vivantes étrangères : Allemand		x		x	30	
Parcours PLC Langues vivantes étrangères : Anglais		x	x	x	230	
Parcours PLC Langues vivantes étrangères : Espagnol		x		x	160	
Parcours PLC Langues vivantes étrangères : Italien			x	x	23	
Parcours PLC Autres langues		x	x		-	Langues à faible nombre de postes au concours
Parcours PLC Lettres (options lettres classiques et lettres modernes)		x	x	x	220	
Parcours PLC Philosophie			x		25	<i>Effectifs sur la base de l'existant</i>
Parcours PLC Sciences économiques et sociales		x			20	
Parcours PLC Histoire et géographie		x	x	x	200	
Parcours PLC Education physique et sportive	x			x	310	
Parcours PLC Arts plastiques				x	33	
Parcours Information-documentation			x		25	
Parcours PLC Education musicale et chant choral		x			40	
Parcours PLC Mathématiques	x			x	80	
Parcours PLC Sciences de la vie, de la terre et de l'univers (SVTU)	x			x	75	

Parcours PLC Sciences physiques et chimiques	x			x	65	
Parcours PLP Economie gestion, options : Commerce et vente, Comptabilité de gestion, et Communication et organisation	x				40	
Parcours PLP Sciences industrielles (CAPLP Génie civil, options Economie de la construction, et Réalisation des ouvrages, et CAPLP Génie électrique option Electrotechnique et énergie)	x				12	parcours unique avec des options préparant à 3 concours
Parcours PLP Mathématiques et sciences physiques et chimiques	x				30	Il est prévu dans un second temps de travailler à une mutualisation avec Clermont-Ferrand 2
Parcours PLP Lettres-histoire et géographie	x				15	Il est prévu dans un second temps de travailler à une mutualisation avec Clermont-Ferrand 2
Parcours Biotechnologies et Sciences et techniques médico-sociales (CAPET et CAPLP Biotechnologies, options Santé-environnement et Biochimie-génie biologique + CAPET et CAPLP Sciences et techniques médico-sociales)	x				30	parcours unique avec des options préparant à 6 concours
Parcours PLT Economie et gestion, options Communication, organisation et gestion des ressources humaines, Comptabilité et finance, et Marketing		x			20	parcours unique préparant aux trois options du concours
<b>Mention MEEF encadrement éducatif</b>						
Parcours Encadrement et accompagnement éducatifs (M1+M2)	x				50	
<b>Mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation</b>						
Formation de formateurs : parcours M1+M2	x	x				Master actuellement existant (M2), migration vers le Master MEEF à la rentrée 2014 (M1+M2)
Parcours M1+M2 : ASH « scolarisation et adaptation des élèves handicapés »	x					Rentrée 2014
Parcours international	x					En projet : voir paragraphe ci-dessous sur la dimension internationale

**Effectifs prévisionnels et publics à la rentrée 2013**

Flux prévisionnels des M1 MEEF :

MEEF premier degré : 500 étudiants

MEEF second degré : 850 étudiants

MEEF encadrement éducatif : 25 étudiants

MEEF Pratiques et ingénierie de la formation : ouverture en 2014

Total : 1375 étudiants

M2 anciennes mentions : 900 contractuels admissibles

L'ESPE accueillera également des enseignants en formation continue et les étudiants en dispositif EAP.

### **Offre de formation à distance**

L'offre de formation à distance est étroitement associée à l'offre en présentiel et pourra donner lieu à des formations hybrides.

L'Université Lyon1 propose actuellement, dans le cadre d'une AEU, une formation à distance préparant aux oraux du CRPE, à destination des candidats titulaires d'un master ou éligibles au concours externe ou au concours 3e voie sans condition de diplômes. Cette offre de formation doit évoluer et offrir à l'horizon 2014 une préparation complète, à distance, au CRPE, dans le cadre de la mention MEEF premier degré.

Il est envisagé de développer une formation hybride pour le master Formation de formateurs. Dès la rentrée 2013, 3 unités d'enseignement comporteront une part de leur enseignement effectuée à distance. Il s'agit des UE 4, UE 5, et UE 7. Ce projet d'hybridation consiste à mettre sur une plateforme des ressources sous forme de cours et d'activités associées (TP). Il est envisagé aussi de mettre en place un forum. Les thématiques visées par ces modules à distance sous réserve d'un affinement du projet qui est en cours, seraient : l'éthique chez un formateur, les théories de l'apprentissage, les théories de la communication. Pour accompagner et développer cette politique d'hybridation, un administrateur pour la plateforme a été désigné. Cette politique devrait se développer au cours des années à venir pour cette formation.

L'exigence antérieure du C2i2e a permis de faire monter en compétences les équipes pédagogiques dans la conception et la mise en œuvre d'une large gamme de dispositifs présentiels, hybrides et distants, permettant ainsi de toucher un ensemble de publics spécifiques. Au regard de cette expérience et avec les ressources (numériques et humaines) et les services des universités, deux axes seront développés :

- le volet de la formation « au numérique » en formation initiale propose systématiquement une partie présentielle en M1 puis hybride en M2 ;
- le transfert de compétences vers les équipes pédagogiques des formations rares (notamment PLP) a commencé et donne déjà lieu à des UE hybrides qui permettront très rapidement d'envisager un parcours complet sous cette forme.

Cette ingénierie de formation et d'accompagnement des personnels enseignants sera plus largement mobilisable à destination de l'ensemble des masters MEEF qui en feront la demande de façon à renforcer la dimension "par le numérique" de ces formations.

Enfin, dans le cadre du partenariat avec UNIRÉS, l'ESPE propose deux unités d'enseignement en formation ouverte à distance (FOAD) :

- une UE « Education et santé à l'école ». Cette UE optionnelle est entièrement modulable en fonction des parcours MEEF (premier et second degré et CPE). Elle est composée de 3 éléments constitutifs : « Concepts fondamentaux » ; « Cadre institutionnel et partenariats », « Démarche de projet et mise en œuvre ». Cette UE a été conçue avec l'appui scientifique des formateurs de l'ESPE et le soutien de l'INPES (Institut national de prévention et d'éducation à la santé). Elle pourra être proposée également grâce à UNIRÉS à l'ensemble des ESPE ;
- une UE « Prévention des addictions » en milieu scolaire, conçue avec l'appui scientifique des enseignants-chercheurs de l'ESPE et le soutien de la MILDT (mission interministérielle de lutte contre des dépendances et toxicomanies). Elle s'adresse plus particulièrement aux parcours MEEF du second degré et CPE. Elle pourra également grâce au partenariat avec UNIRÉS être proposée à l'ensemble des ESPE.

### **Validation des acquis de l'expérience (VAE) : principes retenus**

Les modalités de délivrance des diplômes MEEF par la VAE, répondront au cahier des charges

suisant, transmis aux responsables des différents parcours.

- Les candidats à la VAE postulent pour l'obtention d'une des mentions d'un master MEEF, dans un parcours donné.
- Il est indispensable de s'appuyer sur le référentiel de compétences professionnelles et sur le RNCP pour penser et prévoir une VAE.
- Il conviendra d'établir un référentiel lié au référentiel de compétences et aux attentes des universitaires délivrant le master, et permettant au jury de VAE de valider les acquis, à partir des pièces du dossier.
- Le processus labellisé de la VAE suppose dans tous les cas une démarche et des étapes bien identifiées qu'il conviendra de respecter. Trois phases sont identifiées :
  - la recevabilité du dossier présenté : il convient d'indiquer précisément aux candidats à la VAE les conditions requises et les pièces qui doivent composer ce dossier ;
  - l'accompagnement : celui-ci est facultatif, mis en place à la demande du candidat, qui peut alors bénéficier d'un accompagnement assuré par un référent de l'université ;
  - le jury de validation : réuni une ou deux fois par an, ce jury est composé d'universitaires et de représentants du milieu professionnel concerné (Inspecteurs, chefs d'établissement, enseignants, autres catégories de professionnels, ...). Pour prendre leurs décisions, les membres du jury peuvent s'appuyer sur les référentiels établis, sur l'examen des pièces du dossier et sur les propos du candidat lors d'un entretien où il sera conduit à répondre aux questions du jury et à expliquer et défendre son dossier.
- Un cahier des charges doit fixer, à chaque étape, ce à quoi s'engage le candidat à une VAE.
- Il est nécessaire de lister tous les cas de candidats demandant une VAE, même très particuliers, qui pourraient exister, pour savoir quelle réponse leur apporter.
- Il est admis que la VAE ne peut concerner que le diplôme de Master MEEF et pas une année de M1 ou de M2. Les universitaires auront peut-être à se poser la question d'une validation d'année de M1 ou d'équivalences acceptées pour accueillir directement en M2 des étudiants qui auraient le profil requis, mais cela ne relève pas de la VAE.

### **Maintien et développement de la dimension internationale de la formation**

Préserver la dimension internationale de la formation est essentiel. Au-delà du mot « international » et de l'expression « Relations internationales », ce sont les questions de l'altérité et de l'identité qui sont posées. Ces questions peuvent se décliner de trois manières au moins dans une situation de formation :

- enseigner dans le monde (découvrir d'autres systèmes éducatifs afin de s'interroger sur notre système éducatif et ses spécificités, se confronter aux pratiques des autres pour réfléchir aux siennes, se préparer à enseigner à l'étranger) ;
- enseigner le monde (enseigner des questions relatives à l'ailleurs et à l'autre à travers la littérature, la musique, l'histoire-géographie, les arts plastiques, les langues vivantes...) ;
- enseigner au monde (se préparer à prendre en compte les origines diverses des élèves dans des situations d'enseignement).

En termes de structure, la dimension internationale affecte :

- les enseignements : avec actuellement des enseignements au sein des disciplines en M1 comme en M2, et une spécialisation de l'UE : « enseigner à l'international » ;
- les stages : stages longs, stages courts, stages en Europe, stages ailleurs dans le monde, stages pour les admissibles et les non-admissibles ;
- les mémoires : concernant des sujets ayant rapport avec les questions internationales.

Les principes retenus pour une formation de master MEEF avec orientation internationale sont les suivants :

- maintenir et même développer des enseignements relatifs à la dimension internationale (enseigner dans le monde, enseigner au monde et enseigner le monde), surtout en master 2 avec un module de formation au FLE ;
- proposer un séminaire de préparation aux mémoires autour des questions d'identité et d'altérité ;

- maintenir et développer les stages à l'étranger. Ceci est conditionné par l'organisation de la formation. Des dispositifs sont à mettre en place si le principe de stages à l'étranger est pensé comme essentiel : des stages pour les admissibles et les non-admissibles - Des stages courts (en Europe) pour les M1 et les M2 - Des stages qui se déroulent en partie sur les vacances scolaires (2 semaines sur les vacances + une semaine sur la formation) ;
- articuler mémoire / enseignement / stage. Cette articulation pourrait être proposée aux étudiants qui le souhaitent.

- 3.2 Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence

La formation de préprofessionnalisation en cycle licence, répond à un objectif partagé mais tient compte des pratiques existant dans chacune des universités. Elle repose sur une connaissance du système éducatif et des métiers correspondants, sur la nécessité de la maîtrise des savoirs disciplinaires et sur la découverte de la transmission des savoirs. Les cursus des licence concernés par cette préprofessionnalisation intégreront un ensemble d'enseignements d'ouverture, sous forme d'options ou de parcours spécifiques, et la possibilité de faire un stage d'observation en L3 dans le cadre d'une unité d'enseignement. Ce stage de terrain donnera lieu à une évaluation sur la base d'un rapport établi par l'étudiant et d'une appréciation portée par l'universitaire référent et le professionnel de terrain.

La mise en place de la pré-professionnalisation en licence sera progressive au cours des trois prochaines années et devrait aboutir à une modification des projets de licence qui seront proposés dans le cadre de la prochaine contractualisation (2016-2020).

Les objectifs de la préprofessionnalisation et la structuration des cursus selon les universités sont détaillés ci-dessous

### **Objectifs de la préprofessionnalisation et mise en œuvre**

- **Connaissance des métiers de l'éducation et du système éducatif**

La préprofessionnalisation portera sur l'ensemble des métiers de l'éducation. Il s'agira d'une découverte progressive de ces métiers et du système dans lequel ils s'exercent.

- En L2, rencontre de professionnels de l'éducation, présentation des carrières : l'étudiant prend connaissance des métiers (PE, PLC, PLP, CPE). L'étudiant choisit entre premier et second degré. Le choix du métier de CPE est souvent celui des étudiants assistants d'éducation. Les L1 et L2 doivent être consacrées à conforter ce choix par d'autres mécanismes que les stages.
- En L3, stage d'observation sur le terrain : l'étudiant confronte sa représentation du métier à la réalité. Ce stage ne se réduit pas à la seule observation de cours mais permet à l'étudiant de suivre l'ensemble de la vie de l'établissement. C'est l'ensemble de la communauté éducative qui est observée. Ce stage se donnera également pour objectif de faire émerger les besoins d'apprentissages, en particulier disciplinaires et transversaux, pour l'exercice du métier observé à la fois dans la classe et dans l'établissement.

- **La nécessaire maîtrise des savoirs**

Lors de son stage en L3, l'étudiant prend conscience de la nécessité du savoir académique qui sera un besoin pour le métier, les compétences professionnelles se construisant aussi sur des connaissances disciplinaires solides. La préprofessionnalisation doit donc être en lien avec les savoirs.

Les savoirs renforcés en licence ne doivent pas forcément porter sur la discipline majeure : par exemple, enseignement des mathématiques pour les futurs PE « littéraires », des lettres pour les futurs PE ET PLC scientifiques.

- **Découverte de la transmission des savoirs**

L'étudiant découvre ce que signifie « transmettre » : quelles sont les exigences pour passer de la posture d'élève à celle de professeur ?

Cette découverte doit se faire à partir du champ disciplinaire : épistémologie (en L2 par exemple) et didactique (en L3). Elle peut se faire sous la forme d'un projet : mise en situation "dans l'université", par exemple via les Projets Personnels Professionnalisés qui sont prévus dans les formations de licence et déjà mis en place, notamment en sciences.

Il est bien entendu que les licences où des montages concernant le projet personnel et professionnel des étudiants existent déjà et offrent une découverte du métier d'enseignant pourront conserver leur

spécificité, tout en l'adaptant si nécessaire.

L'acquisition de gestes professionnels se fait en M1/M2.

### **Structuration du cursus**

#### **• Place à donner à la préprofessionnalisation dans le cursus Licence :**

##### ***Etat des lieux***

L'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence établit que « La formation représente un volume d'au moins 1 500 heures d'enseignement sur l'ensemble du cursus de la licence ». En tenant compte de la situation actuelle, on peut dire qu'il y a plus de marge de manœuvre pour les SHS (volume horaire moindre).

Dans les licences pluridisciplinaires, les étudiants qui se destinent à l'enseignement doivent garder un enseignement pluriel. Certains parcours spécifiques existent déjà, par exemple :

- Biologie / Géologie : mentions différentes en L3, mais les étudiants voulant passer le CAPES ont une filière mixte dès le L2
- idem en physique chimie en L3
- Systèmes mineure/majeure en histoire géo
- En lettres, du S1 au S6 les étudiants peuvent choisir des options pour le métier PE.

Ainsi, un nouvel aiguillage se fait en L3 avec le choix d'unités complémentaires en fonction du master de destination (enseignement ou recherche).

Les logiques sont différentes selon les établissements :

- A l'Université Lyon 1, les parcours sont communs par portail en L1 ; les mentions sont affectées en L2.
- A l'Université Jean Monnet St-Etienne, moins de parcours : les futurs enseignants sont plutôt identifiés au S4, le choix est fait en L3 avec une UE de parcours des métiers de l'enseignement donnant droit à 6 ECTS (premier degré ou second degré).
- A l'Université Lyon 2 et à l'Université Lyon 3, en lettres SHS, la mention est choisie dès le L1. Lyon 2 offre la possibilité de changer de mention en L2 et également de préparer une licence bi-disciplinaire.

##### ***Grandes lignes***

Ces différences mettent en évidence deux objectifs légèrement différents :

- En sciences, découverte d'un métier possible pour attirer des étudiants.
- En lettres / SHS, permettre aux étudiants de faire un choix éclairé et motivé pour la voie de l'enseignement. Il faut éviter que des étudiants ne réussissent pas à être titularisés après une réussite au concours ou soient mis en difficulté dans la classe à cause de savoirs disciplinaires insuffisamment maîtrisés.

A l'Université Lyon 1, il existe des unités d'enseignement transversales, qui sont des enseignements d'ouverture. Celles-ci peuvent être utilisées pour la pré-professionnalisation. On pourrait donc avoir en L1, les portails, en L2 une découverte avec intervention de professionnels de l'éducation et en L3 un choix conforté par l'expérience de terrain.

#### **• Organisation du stage en L3**

Il est intégré à une unité d'enseignement dont une part se déroule en présentiel dans l'université. Ce stage pourra être adossé à une unité d'enseignement de renforcement disciplinaire ou à une unité d'enseignement spécifique de découverte des métiers de l'éducation si nécessaire.

Il s'organise sous la forme de stages filés. Cette organisation répond à un cahier des charges élaboré par l'université en collaboration avec le rectorat. Cette organisation est prévue suffisamment à l'avance pour permettre aux chefs d'établissement et aux maîtres de stage d'anticiper l'accueil des étudiants.

L'accueil et le parcours sont assurés par l'établissement scolaire ou l'école.

L'organisation de ce stage est compatible avec le cursus universitaire poursuivi et le service en établissement scolaire. Ce stage a lieu au cours du S5 et est préparé au sein de l'unité d'enseignement.

Le stage donne droit à des crédits ECTS qui sont validés par les universitaires à partir d'un

référentiel co-produit par l'universitaire et le professionnel de terrain.

L'étudiant rend un rapport de stage sur une situation d'enseignement précise qui fait état d'un questionnement sur "un objet professionnel observé". Il est centré sur le passage en posture d'enseignant et s'inscrit dans une démarche d'approfondissement disciplinaire et de prise de conscience des exigences du métier.

- 3.3 Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur) : information, sensibilisation, constitution du vivier, aide au recrutement, accompagnement pédagogique au sein du cycle L, suivi de l'activité au sein des EPLE<sup>4</sup>, suivi du dispositif...

Conformément aux dispositions indiquées dans le BO spécial n°2 du 28/02/2013, le dispositif d'EAP bénéficiera d'un accompagnement et d'une insertion dans le cursus de l'étudiant. La mise en œuvre du dispositif dépend fortement de la nature du cursus suivi par l'étudiant. La situation la plus favorable concerne les étudiants qui sont inscrits dans un parcours de préprofessionnalisation spécifique. Ces parcours devront être organisés pour accueillir aussi bien des étudiants bénéficiant d'un contrat EAP que des étudiants intéressés par une découverte des métiers de l'éducation, avec un projet professionnel les orientant éventuellement vers un master MEEF.

Concernant les étudiants en contrat EAP, si le cursus le permet, les parcours intégreront le cadrage suivant.

#### **Unité d'enseignement accueillant des EAP**

Plusieurs dispositifs sont envisagés. Une UE libre ou optionnelle peut concerner spécialement les EAP, par exemple :

- Une UEO (optionnelle) comme à Lyon 3 : le projet personnel de l'étudiant sera le projet EAP
- Une UE transversale comme à Lyon 1

Cette UE est dotée de 3 ou 6 crédits ECTS, obtenus lors d'un seul semestre de licence. Par souci d'équité vis-à-vis des étudiants ne bénéficiant pas d'un contrat EAP, le bénéfice de cette disposition n'est pas cumulable sur l'ensemble des semestres.

Ces crédits seront alloués en tenant compte du travail réalisé en établissement (rapport du tuteur et du chef d'établissement), d'un rapport d'activité problématisé (extrait de portfolio par exemple), et d'un enseignement assuré par l'université (épistémologie, histoire et didactique de la discipline).

#### **Le temps passé en établissement**

Les activités prises en charge par l'étudiant lui permettent de découvrir l'établissement dans sa globalité au-delà de la classe. Ce temps est organisé en respectant à la fois les contraintes du cursus universitaire et celles de l'établissement scolaire. Le schéma suivant est donc proposé :

- dans le 1er degré : 2 jours avec la possibilité de demi-journées négociées entre l'étudiant et l'IEN et inscrites dans la convention.
- dans le 2nd degré : 2 demi-journées fixées par discipline, plus une demi-journée négociée entre l'étudiant et le chef d'établissement en fonction des disponibilités laissées par l'emploi du temps universitaire. Cette demi-journée pourrait être annualisée sous la forme d'une présence en établissement plus importante au moment de l'inter-semestre et en fin d'année scolaire par exemple. Elle serait précisée dans la convention liant l'étudiant, l'université et les services académiques.

Ces étudiants étant boursiers, aucune dispense d'assiduité ne peut être accordée,.

#### **Une formation universitaire d'accompagnement à la découverte du métier**

Les thématiques à aborder sont les suivantes :

- Le système scolaire, les enjeux actuels
- Agir en fonctionnaire
- Autres compétences transversales

Cette formation s'appuie sur les modalités suivantes :

- Analyse de la pratique
- Formation hybride du type NéoPass@ction avec des présentiels et des temps de formation

---

<sup>4</sup> Etablissement public local d'enseignement

à distance

- 3.4 Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degré ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur (DU, formation continue certifiante dans et hors LMD)

### **Formation continue scolaire**

- **Le cadre institutionnel**

Le projet s'appuie sur les axes du projet de l'académie de Lyon et sur les préconisations de la circulaire de rentrée 2013 du 10/04/2013, publiée au BO n°15 du 11/04/2013 :

« *Relancer la formation continue des personnels*

*Pilotée par les services académiques, la formation continue des enseignants associera l'ESPE comme opérateur privilégié, de façon à renforcer les liens entre les enseignants-chercheurs et les praticiens et à faire bénéficier les personnels de l'éducation nationale des apports de la recherche. Les ESPE participeront notamment à la formation d'un vivier de formateurs académiques qui sera élargi et renouvelé au cours des prochaines années. Ces personnes ressources seront mobilisées pour favoriser le déploiement d'actions de formation au plus près des lieux d'exercice des enseignants (circonscriptions, bassins, établissements). Des formations communes entre enseignants du premier et du second degrés seront encouragées, dans le cadre d'un plan académique global intégrant les deux niveaux, afin de renforcer le pilotage, la cohérence et la lisibilité de l'offre de formation sur l'ensemble de l'académie.*

*Comme le prévoit la circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013, les professeurs des écoles suivront neuf heures de formation professionnelle continue dans le cadre de leurs obligations réglementaires de service, effectuées, pour tout ou partie, sous la forme de sessions de formation à distance sur des supports numériques. »*

#### **Le groupe académique de formateurs, pilier de la formation continue scolaire**

Le groupe académique de formateurs, constitué de formateurs universitaires et académiques, a mission de mettre en œuvre l'ensemble du projet, en respectant un principe d'innovation et intervient tant en formation initiale qu'en formation continue. Il est déployé en équipes ressources académiques, disciplinaires ou constituées autour de grandes thématiques transversales (ex: maîtrise de la langue ...), qui nourrissent la réflexion commune dans les premier et second degrés. Le lien entre les corps d'inspection des premier et second degrés, le décloisonnement des plans de formation ainsi que les liaisons inter degrés en sont facilités.

La formation continue est construite selon le principe d'articulations multiples selon :

- l'articulation formation initiale / formation continue,
- l'articulation recherche/pratique pédagogique,
- l'articulation inter-degrés.

Ce principe est favorisé par la mixité des équipes de formateurs universitaires et académiques pour assurer les formations et en particulier la formation « charnière » des entrants dans le métier, de la première à la cinquième année d'exercice. Cette mixité favorise également les échanges d'expertise entre recherche et pratique pédagogique.

- **L'organisation de la formation continue**

#### **Les objectifs de la formation continue**

Le référentiel de compétences est le même pour tous les enseignants et représente le fil rouge du plan de l'ensemble des formations initiale et continue des premier et second degrés.

Cette formation continue scolaire a les objectifs suivants :

- Favoriser le développement des compétences des personnels tout au long du parcours professionnel.
- Permettre de s'approprier les évolutions du système éducatif et faire évoluer les pratiques pédagogiques.
- Favoriser l'accès à l'innovation et à la recherche en relation avec des pratiques professionnelles identifiées.
- Faciliter l'adaptation à un environnement nouveau (l'adaptation à l'environnement se doit d'être présente en particulier pour les formations offertes aux personnels dans leurs

premières années d'exercice professionnel). Conformément au projet de l'académie de Lyon, les néo titulaires (titulaires de moins de cinq ans d'ancienneté) font l'objet d'une attention particulière en raison d'une première affectation souvent déstabilisante.

- Accompagner les personnels dans leur projet professionnel et leur évolution de carrière.

### **Le cadre de référence de la formation continue**

La Rectrice pilote la formation continue.

Un plan académique de formation commun à l'ensemble des personnels des premier et second degrés est publié. Par délégation, la DAFOP, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale et les corps d'inspection, en lien avec l'ESPÉ, en assurent la cohérence.

Institutionnellement, l'analyse des besoins est réalisée de façon conjointe par les corps d'inspection, les personnels de direction et la DAFOP. L'analyse des besoins s'appuie également sur des enquêtes de recueil de leur besoins par les enseignants eux-mêmes. Les attentes des personnels et de l'institution fondées sur les besoins des élèves sont ainsi croisées. Dans le cadre des formations d'initiative locale, l'analyse de la demande et la contractualisation permettent d'apporter une réponse formative au plus près des besoins des personnels.

Le cahier des charges du plan académique de formation prend appui sur le référentiel de compétences professionnelles, les textes de cadrage ministériels, les priorités nationales concernant la formation continue et l'analyse des besoins des personnels. Il intègre également les axes du projet académique.

### **Les modalités opérationnelles de formation continue**

Un plan de formation pluriannuel premier et second degrés est mis en œuvre dans l'académie.

Des actions sont programmées à l'année n-1, inscrites au plan académique et mises en œuvre à l'année n. Elles répondent au cahier des charges pluriannuel qui est réactualisé. Les animations pédagogiques font partie de ces actions programmées. Des parcours de formation hybride sont construits sur de grandes thématiques transversales.

Des actions sont inscrites au plan et mises en œuvre l'année n. Elles répondent aux demandes des écoles et des établissements (formations d'initiative locale) ou de l'institution (actions hors plan).

L'articulation entre formations initiale et continue se traduit par :

- un accès prioritaire au plan de formation continue pour les stagiaires,
- un accès ouvert pour partie à la formation initiale pour les professeurs titulaires dans le cadre d'une personnalisation de leur parcours de formation,
- un accès à la formation universitaire des personnels qui le souhaiteraient dans le plan pluri annuel de formation académique.

### **Le suivi et la valorisation de la formation continue pour les personnels**

L'inscription des formations est suivie dans le logiciel iProf.

Un portfolio est proposé à chaque personnel dès son entrée en fonction dans l'académie. Les formations suivies y sont consignées et peuvent donner lieu à des attestations.

Les personnels peuvent ainsi présenter des extraits de ce document chaque fois qu'ils le jugent nécessaire. Par exemple la formation sera mise en avant lors de recrutements de postes particuliers. La démarche personnelle du professeur pour valoriser sa formation et en assurer la cohérence est accompagnée s'il en fait la demande.

### **Les acteurs et partenaires de la formation continue**

Le rectorat établit le cahier des charges, précise les modalités de formation, met en œuvre le plan académique de formation, assure le suivi de ce plan et évalue les actions mises en œuvre;

L'ESPE organise le lien avec la formation initiale, la formation de formateurs et la formation des tuteurs. Elle répond à la demande du rectorat, notamment en participant aux préparations aux concours internes, en contribuant à la préparation aux différentes certifications : CAPASH, 2 CASH, DNL, domaine des arts ainsi qu'à l'habilitation ISN, en intervenant lors de conférences, colloques, séminaires

Les universités, l'IFE, l'ENS, , le CRDP sont partenaires à part entière pour assurer des formations dans le cadre du cahier des charges du plan académique de formation.

Les associations, pour autant qu'elles donnent les garanties nécessaires à l'institution, pourront

également être sollicitées.

- **Le groupe académique de formateurs**

***Pilotage, organisation, animation du groupe académique de formateurs***

Le rectorat et l'ESPE assurent le pilotage, l'organisation et l'animation des équipes ressources de formation dans le cadre du groupe académique de formateurs.

Le rectorat assure le recrutement et la reconnaissance des formateurs.

L'ESPE organise le processus de validation des compétences des formateurs.

***Les formateurs***

Les formateurs doivent avoir une bonne connaissance des élèves, des classes et du système éducatif. Ils doivent être capables d'analyser les pratiques professionnelles au plus près des problématiques scolaires. Une partie de leur service est dédiée à l'enseignement devant élèves, ou à l'engagement dans une recherche-action.

Pour le 1er degré, les professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) répondent à cette configuration. Ils disposent d'un quart de temps de décharge de formation. Les conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) représentent pour le premier degré le vivier privilégié des formateurs. Ils n'ont pas de responsabilité de classes et sont rattachés à l'inspecteur du 1er degré en charge de la circonscription.

***Les missions***

Elles sont définies dans un cahier des charges.

Outre la participation aux différentes actions du plan académique de formation, les formateurs doivent :

- participer à la réflexion des équipes ressources académiques et participer à la définition des formations au sein de ces groupes, sur des thématiques disciplinaires ou transversales (conduite de classe, élèves décrocheurs, etc.),
- et/ou s'engager dans un parcours d'innovation – recherche,
- et/ou s'engager dans un processus de formation personnelle (Master, thèse...).

***La certification***

Garantie d'une formation continue de qualité et d'une culture professionnelle partagée, une certification est mise en place pour répondre à la nécessité de professionnalisation des formateurs.

La certification est obtenue par passage d'épreuves ou par validation des acquis de l'expérience.

La certification est un passeport, elle donne accès à des missions de formation académique. Le formateur est alors sollicité par l'institution pour réaliser les missions définies plus haut.

La liste des formateurs qualifiés est arrêtée chaque année et la qualification est acquise pour une durée de trois ans renouvelable.

***La reconnaissance de l'institution***

Elle peut prendre la forme d'une reconnaissance de la charge de travail par une partie de son service dédiée à la formation (décharge d'enseignement), d'une reconnaissance sous forme d'avancement, ou d'une aide à la formation personnelle (congé de formation, participation au financement de masters).

## **Formation continue du supérieur**

Dans le champ de la formation continue des enseignants du supérieur, de nombreuses actions existent dans nos universités : formation pédagogique des nouveaux enseignants-chercheurs, services spécialisés offrant un catalogue de formations avec des conseillers pédagogiques (ICAP Lyon 1-pôle pédagogique et la Cellule d'appui à la pédagogie - CAP St-Etienne), mise en place depuis 2 ans d'un DU « e-learn2 » soutenu par le PRES pour apprendre à enseigner à distance, existence d'une fédération des Services universitaires de pédagogie (SUP) de Rhône-Alpes au sein du réseau PENSERA pour la synergie des approches pédagogiques, développement et utilisation de plateformes pédagogiques performantes, séminaires réguliers de e-learning, etc.

Les actions de formation continue du supérieur dont l'ESPÉ sera acteur, s'appuieront sur l'existant, avec la volonté de progresser, d'amplifier et d'échanger les bonnes pratiques.

Deux opérateurs conduiront également des actions spécifiques, auxquelles l'ESPÉ sera étroitement associée.

L'IREM propose un projet de lien entre FC du secondaire et FC du supérieur. Avec leur 40 ans d'expérience, les IREM ont développé une méthodologie de formation de formateurs intéressante où se côtoient, se comprennent et travaillent ensemble des enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur. L'expérience est profitable à tous, et la collaboration des enseignants-chercheurs est présentée comme faisant partie de leur propre formation continue : s'interroger sur la didactique de la discipline, que ce soit pour préparer un stage de formation continue ou pour assurer une action de diffusion, fait avancer dans sa pratique quotidienne d'enseignant du supérieur, en particulier (mais pas seulement) en faisant prendre conscience des acquis et des oublis, des forces et des faiblesses de ce qui est enseigné au collège et au lycée. Le directeur de l'IREM a reçu la mission très récente de déposer le dossier de la future maison pour la science lyonnaise. Ce dispositif est appuyé par l'académie des sciences et la fondation "La Main à la Pâte". Ce sera un lieu de formation continue des enseignants du primaire et du collège, toutes sciences confondues, autour d'une vision expérimentale de la science. Les activités proposées seront conçues par des scientifiques établis, et médiées, par eux-mêmes ou d'autres formateurs, par exemple issus des rangs des doctorants, d'enseignants et enseignants-chercheurs de l'ESPÉ, de l'IFÉ, et du milieu associatif. La proximité des laboratoires de l'ÉNS permettra une réelle immersion dans le monde de la science expérimentale et l'accès à de vrais équipements de pointe. La participation dans "la Maison" des enseignants-chercheurs de l'ESPÉ sera considérée comme un élément de formation continue, en particulier si cette participation est accompagnée par un formateur ESPÉ ou un didacticien de la discipline concernée, par un "passeur" au contact de la réalité des enseignants du primaire et du secondaire, qui aide en particulier à identifier les implicites naturalisés par le chercheur et bloquant pour les néophytes et à mettre en forme les documents pédagogiques.

L'IFÉ, bénéficiant d'une chaire de pédagogie du supérieur, contribuera à la construction d'une offre de formation s'articulant autour des questions suivantes:

- l'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- le cours interactif en amphithéâtre ;
- la construction progressive des compétences au sein d'un curriculum ;
- l'aide à la méthodologie du travail universitaire ;
- les nouvelles pratiques induites par des dispositifs collaboratifs tels que l'apprentissage par projets ou l'apprentissage par problèmes.

Ces thématiques sont mises en avant comme une spécificité et un axe de développement de l'ESPÉ de l'académie de Lyon dans le domaine de la pédagogie de l'enseignement supérieur.

Le dossier devra permettre à la commission de bien apprécier :

- 3.5 l'organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF.

L'offre est conçue au niveau académique (avec l'exception éventuelle de certains parcours du master MEEF second degré - PLP). Les mentions sont co-habilitées entre les quatre universités, et les parcours sont dispensés dans les 4 établissements, selon les disciplines. L'organisation territoriale, comprenant en particulier une carte des formations, sera décidée en commun par les 4 universités, pour le 15 mars.

L'organisation intégrée de chacune des mentions repose sur 5 blocs de compétences : bloc 1 *disciplinaire*, bloc 2 *didactique*, bloc 3 *recherche*, bloc 4 *contexte d'exercice du métier*, bloc 5 *mise en situation professionnelle*. La pondération des blocs de compétence est cadrée, conformément aux recommandations du comité de suivi du master. La construction des unités d'enseignement, soit au sein d'un bloc de compétence, soit de manière transversale, ainsi que le cadrage horaire de chaque parcours seront fixés par les universités.

*Les dossiers détaillés de présentation des parcours sont joints en annexe.*

#### **Bloc 4 / contexte d'exercice du métier : tronc commun**

La proposition prend appui sur les textes de cadrage du concours, sur l'avis du CSM du 14 février, sur le référentiel de compétences.

« Au-delà de la maîtrise des savoirs disciplinaires, les futurs enseignants doivent s'appropriier des

connaissances sur les domaines suivants : connaissance des processus d'apprentissage des élèves, prise en compte de la diversité des élèves, connaissance du socle commun et de l'approche par compétences, processus d'orientation des élèves, méthodes d'évaluation des élèves, laïcité, prévention contre les violences scolaires » (cadre national).

Les principes de fonctionnement retenus sont les suivants :

- proposer des contenus similaires à l'ensemble des parcours (cf. cadrages nationaux) ;
- garder une souplesse dans l'organisation pour permettre des ajustements en fonction des particularités locales, des mutualisations possibles (à l'échelle d'un établissement ou d'un parcours inter-établissements), des moyens disponibles en personnels.

Le schéma organisationnel retenu pour l'ensemble des parcours, en M1 et en M2 est décrit ci-dessous.

- **M1 : objectif de professionnalisation et préparation à des compétences et connaissances requises au concours**

Cet objectif est rempli au moyen de 2 unités d'enseignement réparties sur l'année.

- UE : Contextes de la scolarisation (3 ECTS, entre 21 et 24 h)

Dans chacune des thématiques, l'enseignement repose sur une ou plusieurs disciplines d'appui et sur des approches en lien avec l'exercice professionnel.

→ **Politique de l'éducation.**

Discipline d'appui, philosophie (12 heures étudiant) : Seront traitées : la laïcité, l'égalité, la question de l'éthique et du droit. Une bonne connaissance de ces questions permettra de mieux saisir les enjeux professionnels liés, par exemple, au socle commun.

→ **Ecole et phénomènes sociaux.**

Discipline d'appui : sociologie (12 heures étudiant) Seront traitées les questions d'autorité et de violence, la question des inégalités sociales ainsi que les relations école / famille. Une bonne compréhension de ces connaissances permettra de mieux appréhender les enjeux sociétaux de l'éducation.

L'évaluation de cette unité d'enseignement consiste en un contrôle terminal (écrit sur table).

- UE : Conditions d'apprentissage (3 ECTS, entre 21 et 24h)

Dans chacune des thématiques, l'enseignement repose sur une ou plusieurs disciplines d'appui et sur des approches en lien avec l'exercice professionnel.

→ **Les processus d'apprentissage des élèves.**

Discipline d'appui : psychologie (12 heures étudiant) : seront traitées les grandes théories de l'apprentissage (behaviorisme, cognitivisme, constructivisme, socioconstructivisme) ainsi que les pratiques pédagogiques associées à ces théories. Directement en lien avec les processus d'apprentissage, seront également traitées la question des méthodes d'évaluation et de leurs biais et la question de la motivation à apprendre des élèves.

→ **Agir en fonctionnaire de l'état dans un contexte social et professionnel :**

Sur une base de 12 hTD, une intervention est prévue en philosophie, psychologie ou sociologie pour chaque groupe de TD. L'objectif est de contribuer à la préparation à l'épreuve orale d'admission du concours (PE, CAPES, CAPEPS, CAPLP, CAPET, CPE) : « analyse d'une situation professionnelle » où sont évaluées « les compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur ou d'un CPE », « la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent dont celles de la République ». La thématique prend en compte : des éléments de droit et le statut de fonctionnaire et ses obligations ; les connaissances du fonctionnement des établissements scolaires (organisation, CESC) ; l'exercice de la responsabilité éducative.

Ces thèmes restent communs à l'ensemble des parcours mais les contenus doivent être adaptés en fonction du niveau d'enseignement (premier ou second degré ou CPE).

L'évaluation de cette unité d'enseignement repose sur un contrôle continu intégral.

• **M2 : Objectif : Construction de compétences professionnelles**

Dans le souci de favoriser l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice des métiers de l'éducation, ces 2 unités d'enseignement se proposent de poursuivre le travail d'appropriation commencé en M1 afin de :

- répondre à des besoins professionnels ;
- construire des outils mobilisables en classe ;
- saisir des sujets sociétaux et de l'éducation transverse.

Pour les admis, fondées sur les savoirs issus de la philosophie de l'éducation, de la psychologie de l'éducation, de la sociologie de l'éducation et des sciences de l'éducation mais également sur les questions professionnelles déjà identifiées comme étant critiques avant la prise de fonction (ex : maîtrise de la classe, relations avec les parents d'élèves) ces unités d'enseignement traiteront de situations pratiques directement liées au contexte d'exercice du métier, situations qui seront éclairées par des connaissances.

- UE: Questions professionnelles 1 (3 ects, 21 à 24 h)
- UE: Questions professionnelles 2 (3 ects, 21 à 24 h)

Dans chacune des thématiques, l'enseignement repose sur une ou plusieurs disciplines d'appui et sur des approches en lien avec l'exercice professionnel.

Les principes communs d'organisation de ces unités d'enseignement sont les suivants :

- chaque UE sera constituée par 2 thématiques prises au choix dans la liste ci-dessous. 4 thématiques seront traitées sur l'année universitaire (2 par UE) ;
- enseignements sous forme de TD avec deux intervenants (ou deux par UE ayant chacun une spécialité différente) sur les deux semestres, provenant des 4 disciplines contributives (philosophie, psychologie, sciences de l'éducation, sociologie) ou professionnels associés.

L'évaluation de ces unités d'enseignement repose sur un contrôle continu intégral.

Les thèmes abordés sont en lien avec le référentiel de compétences professionnelles de l'enseignant :

1. La violence et ses préventions ; la discipline et l'autorité ; qualité de vie au travail des élèves ;
2. Le genre et la mixité ; l'éducation à la sexualité et à la santé ;
3. Les spécificités des publics accueillis ; les discriminations ; l'inclusion des élèves en situation de handicap ;
4. L'enseignement de la morale laïque ; l'éducation à la citoyenneté ; la coopération avec les parents d'élèves et la question des familles ;
5. Le travail en équipe (par exemple entre enseignants et les autres professionnels de l'établissement comme les CPE et les chefs d'établissement dans le secondaire ou les ATSEM en maternelle) ; le partenariat et la démarche de projet ;
6. Le développement psychologique et social des jeunes enfants (tenant compte des missions spécifiques de l'école maternelle) , des enfants et des adolescents.

Remarque : les thématiques liées à la différenciation pédagogique et à l'évaluation relèvent du Bloc 2 (Didactique).

**Bloc 5 / mises en situation professionnelle : unité d'enseignement en alternance**

En M1, les étudiants suivent, en S1 un stage filé de 9 semaines, un jour par semaine (ou une combinaison équivalente selon l'organisation des parcours) et en S2 un stage massé de 2 ou 3 semaines.

Pour chaque mention, l'unité d'enseignement en alternance en M2 s'articulera sur un stage en établissement, un mémoire et une soutenance. L'encadrement du stage en établissement est assuré par un binôme de tuteurs : un maître de stage de terrain et un tuteur de formation à l'université. Ils veillent ensemble à l'acquisition des compétences métier et leur rôles conjoints assurent la cohérence et la mise en synergie du double tutorat. Ils bénéficient d'une formation spécifique et la fonction de maître de stage est reconnue par l'institution. Le mémoire est encadré par un universitaire, directeur de mémoire. Le mémoire est adossé à la recherche, et s'inscrit dans l'un des champs suivants : recherche en sciences de l'éducation, recherche en didactique disciplinaire, recherche disciplinaire fondamentale. Les tuteurs et le directeur de mémoire, ainsi qu'un enseignant extérieur, font partie du jury d'évaluation du mémoire et de soutenance. L'attribution des 30 ECTS de

l'UE est globale, et ne peut faire l'objet ni de découpage en crédits, ni de compensation avec les autres unités d'enseignement.

Voir annexe Bloc 5

- 3.6 les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues

Le cadre national des formations liées aux métiers du professorat premier et second degrés et de l'éducation établit que la formation initiale, articulée sur les quatre semestres du cursus de master, « intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au CECRL à un niveau fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation et du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Cet enseignement est validé par des crédits [qui] ne peuvent être obtenus par compensation. »

Des dispositifs qui permettent aux futurs enseignants, à la fois quant aux contenus et dans l'évaluation proposée, d'attester d'une maîtrise d'au moins une langue étrangère seront proposés. Ils répondront aux besoins du métier :

- pour les PE, il s'agit d'être capable d'enseigner une langue vivante étrangère, dans le cadre de la polyvalence ;
- pour les PCL et PLP, il s'agit d'être capable d'assurer un enseignement de sa discipline en langue étrangère (DNL en et hors section européenne, co-enseignement technologie-LV1 en séries STI2D, STL et STD2A) ;
- dans tous les cas, il s'agit de participer au développement d'une compétence inter-culturelle chez les élèves et les inciter à la mobilité internationale.

### **Contenus d'enseignement**

En 1ère année de Master MEEF, l'enjeu est d'amener les étudiants vers le concours et les compétences à acquérir pour le métier choisi.

En 2ème année, il s'agira d'accompagner la pratique du métier, les étudiants étant en situation professionnelle pour la moitié du temps. Les apports didactiques pourront donc prendre leur place.

L'enseignement est conçu en continuité entre la licence et le master.

### **Positionnement des étudiants à l'entrée en Master**

Des tests de positionnement sont offerts en début de M1 en 5 langues au moins (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais). Tous les étudiants passent ces tests.

Les étudiants sont alors répartis par groupes de niveaux de compétences (A2/B1, B1 maîtrisé par exemple). Afin de préserver le plurilinguisme, la règle d'ouverture de groupe à partir de 8 étudiants est instaurée. Il s'agit également de ne pas contraindre des étudiants à suivre des enseignements dans une langue qu'ils n'ont pas ou très peu étudiée auparavant.

### **Organisation de l'unité d'enseignement Langues**

En M1 elle appartient au bloc disciplinaire. Elle s'organise sous la forme d'une unité d'enseignement d'environ 24h. La validation a minima de 3 ECTS est proposée en M1.

En M2, elle se situe dans le bloc didactique.

La préconisation est d'avoir en S3 ou S4, un module de 24h à deux entrées :

- didactique et échanges de pratiques pour les PE qui seront sur le terrain ;
- didactique et enseignement orienté DNL pour les PCL et PLP.

En M2, la didactique est alimentée par des options. Il est important que les étudiants reçoivent un enseignement sur la prise en compte de la diversité linguistique des élèves. Une option communication professionnelle (préparation à la mobilité) et une option LV pour la recherche sont proposées.

La différence entre préparation à la mobilité et communication professionnelle doit être faite, notamment pour les étudiants qui ne seraient pas admissibles et qui suivraient un parcours les destinant à un métier autre que l'enseignement.

### **Évaluation**

L'évaluation en M1 s'appuie sur un scénario à perspective actionnelle, du type CLES 2 ou DCL,

avec la possibilité de situer cette évaluation dans le contexte professionnel.

L'évaluation en M2 fait partie des compétences professionnelles à valider.

### **Personnalisation des cursus**

Une option « International » est proposée à ceux qui n'ont pas réussi leur concours en fin de M1 et poursuivent en M2. Elle peut prendre la forme d'une mobilité internationale.

En documentation, un module adaptation au métier est proposé.

Régime particulier des Dispensés d'Assiduité : des documents aussi bien écrits, qu'audio et vidéo utilisés en cours sont mis en ligne. L'évaluation en fin de S1 et S2 reste du même type que celle des étudiants assidus.

Des modules en autonomie guidée peuvent être proposés, ressources que les étudiants peuvent utiliser à distance mais avec un suivi d'enseignant, comme le Virtual Cabinet campus numérique.

La mobilité internationale et les stages à l'étranger sont à envisager en L3. Les étudiants y acquièrent des compétences qui seront ainsi valorisées dans l'évaluation de l'UE langues.

- 3.7 les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement

### **Besoins du premier et du second degré pour la formation numérique (FI et FC)**

L'acquisition des compétences numériques tant par les étudiants en formation, les fonctionnaires stagiaires que par les enseignants déjà en poste nécessite une collaboration étroite entre l'éducation nationale et l'université. Le caractère fructueux d'une telle coopération a notamment été relevé lors de la mise en place récente du plan ENR (École numérique rurale).

Après identification des besoins, un plan de formation aux compétences du C2i2e des personnels de l'Éducation nationale doit être mis en place pour créer un vivier de tuteurs qui pourront co-évaluer les compétences relevant de la mise en œuvre pédagogique lorsque les étudiants seront en stage dans les établissements. Pour atteindre ces objectifs dès la rentrée 2014, quand les premiers étudiants des masters MEEF seront en M2, il faut développer la coopération entre université et EN afin de former le plus efficacement possible les étudiants, les fonctionnaires stagiaires et les néo-titulaires, le but étant que tous les néo-titulaires sachent développer les usages du numérique en configuration professionnelle.

Il faut également noter que des enseignants en poste sollicitent des formations au numérique certifiantes, ce qui permet une reconnaissance institutionnelle des compétences acquises. La création d'un cercle de confiance apparaît souhaitable et suppose que le plus grand nombre de formateurs soient titulaires du C2i2e. Il s'agit donc de renforcer les compétences numériques des enseignants en poste et d'en certifier un certain nombre.

De nouveaux outils (tablettes, TBI, etc.) ainsi que de nouveaux services (ENT, classes virtuelles...) sont implantés dans les établissements et les formations nécessaires doivent être mises en place rapidement. L'ESPÉ prendra en compte en priorité ces nouveaux besoins de formation et les intègre dans les meilleurs délais dans ses plans de formation avec une articulation FI/FC, en collaboration avec les services académiques.

### **Modalités de formation**

Les étudiants de M1 du master MEEF seront formés aux compétences numériques dans une UE créditée de 3 ECTS ne nécessitant pas une pratique professionnelle en stage. En M2, les stages en responsabilité seront l'occasion de mettre en pratique les compétences numériques acquises et de développer, grâce à un dispositif hybride, d'autres compétences relatives à la mise en œuvre pédagogique. L'évaluation de ces compétences sera réalisée conjointement par les tuteurs et les enseignants du master, ce qui nécessitera des moyens mutualisés à l'ensemble des quatre universités du PRES (notamment le dossier numérique de compétences).

La formation au numérique des personnels en poste, priorité nationale, sera déclinée au plan académique de formation : il s'agira par exemple de développer des formations hybrides ainsi que des formations totalement à distance enrichies par un système de tutorat. Le dispositif de formation devra également s'appuyer et prendre en compte les ressources existantes tant au niveau local que national (ENT, plate-forme de cours en ligne, e-portfolio, programme Pairform@nce), avec, entre autres, l'appui du réseau CNDP, et de l'IFÉ...).

### **Maintien de l'exigence de la certification C2i2e dans le master, en fonction des moyens**

**disponibles**

La certification C2i2e présente de nombreux avantages : attestation de la maîtrise des outils de base, ce qui simplifie la prise de poste ; usage réel des outils numériques dans la configuration de la classe qui est au service d'une véritable plus-value pour l'élève ; compétences capitalisables tout au long de la vie. Pour autant, il ne paraît pas réaliste, pour le moment, de subordonner l'obtention du master à la validation de la certification C2i2e. S'il faut garder l'objectif de la certification au moment de la titularisation, il est nécessaire de s'assurer de la validation des compétences numériques par l'obtention de crédits ECTS au sein du master. La certification C2i2e pourra être délivrée en fin de M2, mais sera donc sans effet sur la délivrance du grade de master.

Il apparaît hautement nécessaire de tout mettre en œuvre pour que le niveau de la certification C2i soit atteint à l'entrée en master et par conséquent d'inciter les étudiants de licence se destinant au métier d'enseignant à valider le C2i de niveau 1.

La certification ne sera exigible que si les moyens mis à disposition de l'ESPÉ permettent de l'organiser de telle sorte qu'elle soit proposée gratuitement aux étudiants.

- 3.8 les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques

L'état des lieux des pratiques dans les 4 universités montre de réelles avancées et convergences pour l'évaluation des formations. En revanche, les évaluations des enseignements donnent lieu à des pratiques différentes. Ce contexte sera pris en compte, au moins pour la première année de mise en place du projet ESPÉ.

L'évolution des dispositifs pédagogiques est étroitement liée à la question de l'innovation pédagogique. Le projet Espé que nous présentons s'appuie également sur le potentiel existant dans l'académie pour le développement d'actions innovantes. Cette thématique fait l'objet du paragraphe 4.5, que nous avons ajouté à ce dossier.

**Objectifs des dispositifs d'évaluation dans le cadre de l'ESPÉ**

Les principes de l'évaluation des formations et des enseignements seront définis dans une charte qui permettra de fédérer les différentes institutions et acteurs au sein de ces institutions. La rédaction de cette charte permettra de discuter les points essentiels identifiés dans la recherche sur l'évaluation des enseignements à savoir les buts visés dans la mise en place d'un tel dispositif, les rôles et responsabilités de chacun, les circuits de transmission des données, les aspects de confidentialité, ... Cette rédaction se fera en consultation avec un ensemble d'acteurs de terrain (enseignants, responsables de formations, étudiants) afin de s'assurer de la pertinence des propositions pour les acteurs directement concernés.

L'ESPÉ se donne comme ligne directrice d'afficher :

- une volonté forte d'évaluation des formations, du dispositif pédagogique et de la cohérence des UE , intégrée à la démarche qualité ;
- un usage des évaluations à des fins de pilotage et d'ingénierie pédagogique pour infléchir et faire évoluer la formation sans développer une approche comparatiste lorsqu'une formation est assurée dans plusieurs établissements.

La démarche d'évaluation des formations et des enseignements est également mise en œuvre pour contribuer à améliorer la qualité des formations proposées aux étudiants et la qualité de leurs apprentissages, et favoriser ainsi la réussite des trajectoires universitaires; elle concourt aussi au développement professionnel des enseignants et dynamise le dialogue enseignants-étudiants.

En parallèle, les établissements souhaitent utiliser le projet ESPÉ comme rampe de lancement pour avancer sur le terrain de l'évaluation des enseignements en travaillant leurs convergences :

- démarche progressive de sensibilisation, d'adhésion et de mutualisation des pratiques ;
- convergence en vue d'une démarche formative.

L'évaluation des enseignements fait partie d'une démarche globale Qualité comportant 3 volets : l'évaluation, l'amélioration et la valorisation. Sur ce dernier point, l'institution s'engagera à soutenir les améliorations proposées et donnera aux enseignants les moyens de valoriser leur investissement pédagogique via notamment le dossier de valorisation pédagogique (DVP).

L'instrument de ce développement en convergence est une charte conjointe aux 4 universités pour sensibiliser puis fédérer autour d'objectifs partagés (amélioration et valorisation), de principes communs (confidentialité, réflexivité, adaptabilité, responsabilité) et avec la volonté de généraliser le

dossier de valorisation pédagogique. Cette charte doit être le vecteur de l'accompagnement au changement, et sera construite notamment avec les Vice-Présidents étudiants pendant la première année de fonctionnement des MEEF.

### **Méthodes**

Les évaluations reposent sur des questionnaires en ligne, spécifiques aux masters MEEF et qui seront construits avec une représentation des étudiants (dont les VPE au moins pour la première année). Ces questionnaires sont communs aux 4 universités et répondent aux objectifs suivants :

- questionnaire en 1ère année : évaluation de la préparation au concours, notamment en termes d'organisation pédagogique, conditions de vie étudiante, préparation au concours, stages ;
- questionnaire en seconde année : évaluation des compétences acquises, organisation pédagogique, conditions de vie étudiante, stage en alternance, préparation au métier.

Chaque questionnaire comprend 20 à 25 questions au maximum et le récolement et le traitement statistique des données sera effectué à tour de rôle par chaque université, sur une même plateforme.

### **Conseils de perfectionnement des masters MEEF**

Les conseils de perfectionnement auront un rôle central dans le pilotage des formations. Ils auront une architecture et une composition adaptées aux spécificités des masters MEEF.

Ainsi, il est prévu un conseil de perfectionnement (CP) à la fois par type de concours préparé et par discipline avec dans la mesure du possible des regroupement de disciplines :

- un CP master mention MEEF 1er degré ;
- un CP master mention MEEF second degré PLC toutes langues ;
- un CP master mention MEEF second degré PLC/PLP/PLT Sciences économiques et sociales et Economie/gestion ;
- un CP master mention MEEF second degré PLC Lettres, Philosophie, Histoire/Géographie ;
- un CP master mention MEEF second degré PLC Eps;
- un CP master mention MEEF second degré PLC arts plastiques et éducation musicale et chant choral ;
- Un CP master mention MEEF second degré PLC sciences expérimentales et mathématiques ;
- sous réserve de la carte inter académique, un CP master mention MEEF second degré PLP ;
- un CP master mention MEEF second degré PLT (En dissociant enseignements généraux et enseignements techniques ) ;
- un CP master mention MEEF encadrement éducatif.

La composition des conseils de perfectionnement répond à la répartition suivante :

- représentants du rectorat et des chefs d'établissements (du secondaire et du primaire, selon le cas) ;
- étudiants inscrits dans les masters ;
- enseignants ;
- responsables pédagogiques de chaque parcours ;
- des conseillers pédagogiques de l'enseignement supérieur ;
- directeurs de composantes concernés ;
- des anciens étudiants du parcours plus précisément lauréats du concours devenus titulaires.

Vis-à-vis du processus d'évaluation, le fonctionnement du conseil de perfectionnement est le suivant :

- il reçoit les réponses aux questionnaires ;
- il reçoit les données agglomérées réalisées par les services compétents ;

- il rédige d'un rapport de synthèse avec les services spécialisés ;
- il fait des propositions d'amélioration de la formation transmises au COSP de l'ESPÉ.

Par ailleurs, les conseils de perfectionnement inciteront à un accompagnement objectif par les conseillers pédagogiques des cellules d'Appui à la Pédagogie existantes, référents en ingénierie de formation universitaire, et conduiront les équipes pédagogiques vers un travail réflexif, croisant les regards étudiants et enseignants et visant l'amélioration des enseignements. Les approches programmes, et approche compétence pourront notamment être accompagnées pour suggérer aux équipes des parcours résolument innovants et performants.

### **Circuit dans la gouvernance de l'ESPÉ (intracadémique et interuniversitaire)**

Cette question, spécifique au projet ESPÉ, figurera dans la Charte des évaluations commune aux 4 universités.

Le circuit est le suivant :

- évaluations des formations transmises aux Conseils de perfectionnement : ils seront le réceptacle des résultats de l'évaluation, élaboreront une synthèse et des propositions par concours et métier préparés ;
- puis, transmission des travaux des conseils de perfectionnement au Conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPÉ, organe de réflexion et de proposition, il agrège tous les retours de tous les conseils de perfectionnement, il dégage les tendances générales et des propositions d'amélioration transversales ;
- puis transmission des travaux du COSP et des conseils de perfectionnement au Conseil d'Ecole de l'ESPÉ et aux conseils des composantes concernées, pour information et avis : nécessité d'instaurer une navette pour l'élaboration de propositions concertées et la diffusion des bonnes pratiques ;
- les CEVU sont saisis des propositions de modifications et d'amélioration concertées du conseil d'école et des conseils de composantes ; entendent la synthèse générale des évaluations des conseils de perfectionnement et du COSP ; adoptent les modifications subséquentes.

#### • 3.9 les modalités d'évaluation des étudiants

L'objectif principal visé lors de la construction de l'offre de formation des masters MEEF a été l'harmonisation académique des pratiques d'évaluation. Chaque parcours offre des modalités communes quelque soit le site où se déroulent les enseignements : même types d'épreuves, mêmes durées, mêmes coefficients. Pour des questions d'organisation pratique, l'idée d'avoir des sujets identiques dans le cadre d'épreuves simultanées n'a pas été retenue.

Les modalités d'évaluation sont propres à chaque parcours et sont décrites dans les dossiers de présentation des parcours joints en annexe. Comme l'exige la réglementation, elles seront adoptées en début d'année par chacune des universités mettant en œuvre ces parcours.

Trois champs d'évaluation au moins, devront cohabiter au sein de l'évaluation des masters MEEF, à vocation professionnelle et constitueront le cadre de l'évaluation :

- agir en situation (compétences évaluées en situation de classe) ;
- évaluation des ressources acquises (connaissances académiques, postures, capacités,...) ;
- évaluation de la capacité de réflexivité et rétroactivité (concevoir des savoirs à partir du résultat de l'action).

Ces évaluations pourraient ainsi être mises en œuvre autour des modalités suivantes :

- « extraits » de Portfolio (posture réflexive et évaluation indirecte des stages) ;
- contrôle de "connaissances" (sur table, QCM,...) ;
- évaluation "directe" dans le contexte du métier (compte rendu de visite, rapport,...) ;
- exposés collectifs ou individuels ;
- analyse de cas, de documents (écrits, vidéos,...).

Dans le master, il faudra diminuer le poids de l'évaluation en :

- concevant les évaluations au niveau de l'UE, et non plus au niveau des éléments constitutifs ;

- construisant des équilibres entre la nature des évaluations (3 champs), les modalités concrètes ;
  - équilibrant dans le semestre et l'année une alternance cohérente entre contrôle terminal et contrôle continu.
- 3.10 les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

#### **Etude et validation du dossier**

Les parcours spécifiques en Master s'adressent à des étudiants ayant réussi le concours. Il est donc question de « remise à niveau » ou, pour les sportifs de haut niveau par exemple, de réponses données aux questions de gestion du temps et de l'éloignement ponctuel (épreuves sportives).

La formation nécessite 30 ECTS alternance et 30 ECTS disciplinaire en M2.

L'unité d'enseignement en alternance reste la même pour tous (stage et mémoire)

#### **Construction du parcours**

Un entretien avec le binôme « tuteur de formation-maître de stage » est nécessaire pour élaborer un parcours personnalisé.

Ce parcours peut comprendre des compléments de formation, une participation à des modules déjà existants, une formation hybride (en présentiel et à distance).

Des aménagements d'horaires et de dates d'examens seront également envisagés.

Le parcours hybride peut être construit par les universitaires chargés de la préparation du M1.

#### **Mise en œuvre**

Différents cas se présentent, qu'il convient de prendre en compte: étudiants titulaires ou non d'un M2 MEEF, étudiants non titulaires d'une licence (exemple : mère de trois enfants), étudiants ayant besoin de temps, étudiants admis au concours à l'issue d'un M1 non MEEF, étudiants non titulaires d'un M1 MEEF, étudiants en situation de nécessité d'adaptation du parcours (sport de haut niveau, handicap, par exemple)

La personnalisation est proposée par une commission mixte composée d'universitaires et de professionnels de l'éducation pour étudier le profil de l'étudiant, définir ses besoins et proposer des aides. Ce projet est construit en concertation entre l'étudiant et le binôme « tuteur de formation-maître de stage ». Le parcours personnalisé validé par la commission mixte est mis en œuvre par le binôme.

#### **Commentaire**

## 4) Organisation de la mission de coordination

- 4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet (incluant les formateurs associés). Cette description devra notamment permettre d'apprécier l'apport de chaque entité à la mise en œuvre de l'offre de formation. L'organisation de la relation avec l'ensemble de ces équipes devra également être précisée.

Les enseignants et enseignants-chercheurs des universités, les formateurs des services académiques et les inspecteurs territoriaux seront tous fortement impliqués dans le déroulement de la formation, dans l'évaluation pédagogique des étudiants et dans la stratégie de formation.

La dynamique entre maîtres de stage et tuteurs universitaires, maintenue par des rencontres ou des contacts réguliers, sera un élément clé du dispositif.

La composition des équipes pédagogiques propres à chaque parcours est donnée dans chacun des dossiers de présentation.

L'analyse de cette composition donne les résultats suivants :

Enseignants des universités :

Enseignants chercheurs : 49 %

Enseignants des premier et second degré : 29 %

Enseignants de l'éducation nationale

Cadres (inspecteurs, proviseurs, etc.) : 5 %

Enseignants en établissement scolaire : 15 %

Professionnels de l'éducation autres : 2 %

Cette répartition, basée sur 822 enseignants déclarés actuellement dans les équipes pédagogiques, est déséquilibrée en faveur des enseignants provenant de l'enseignement supérieur. Nous la ferons évoluer au cours des prochaines années, en particulier en direction des cadres de l'éducation nationale et des professionnels de terrain autres que les enseignants en établissement scolaire. Ces liens avec le terrain, essentiels pour la professionnalisation des étudiants des masters MEEF, seront renforcés avec l'aide d'une part des DASEN et du corps d'inspection du second degré et d'autre part du réseau associatif avec lequel l'ESPE a établi un partenariat. La relation qui s'établira au sein des stages entre tuteurs de formation et maître de stages constituera également un ferment pour renforcer les collaborations entre enseignants et enrichir les équipes pédagogiques.

- 4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE<sup>5</sup>

La qualité de la collaboration qui concerne la formation, la recherche et l'action internationale, avec l'ensemble des partenaires est un facteur de réussite de l'ESPÉ. Les liens entre les partenaires et l'ESPÉ prendront la forme contractuelle sur la base d'un projet pluriannuel propre à fédérer les expertises et les énergies.

La qualité du travail entre les membres fondateurs (les quatre universités et les services académiques) est fondamentale.

### Les partenaires de la formation et de la recherche

- **Les services académiques**

Acteurs majeurs de la formation initiale et continue, , la DAFOP et le CARDIE sont pleinement associés au déroulement des formations (réseau des tuteurs, choix des terrains d'expérimentation, interventions en didactique et champs pédagogiques..). Le CRDP et les CDDP : production de ressources pédagogiques et formation à la documentation, à l'image, à l'outil numérique. Une action de mutualisation des locaux est lancée à Bourg-en-Bresse et Saint-Etienne.

- **Les structures universitaires**

Les modalités d'une collaboration forte pour la formation initiale, continue et l'accès aux ressources documentaires avec les vice-présidents Formation et les Conseils des études et de la vie

---

<sup>5</sup> Etablissement Public Local d'Enseignement

universitaire (CEVU) est à renforcer.

- L'IREM (institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (Lyon1) : formation initiale et continue, élaboration et diffusion des supports, recherche, diffusion de la culture scientifique, international.
- L'ISPEF (Institut des Sciences et des Pratiques d'Education et de Formation, Lyon2) : formation initiale et continue, VAE, recherche (coordonnateur ANR), innovation pédagogique, diffusion de la culture pédagogique, international.
- Le CFMI (Centre de formation des musiciens intervenant à l'école, Lyon2) formation initiale et continue, VAE, délivre le DUMI.
- Le service ICAP (Lyon 1) : numérique et innovation pédagogique.

- **L'Ecole Normale Supérieure de Lyon est un partenaire privilégié de l'ESPE**

L'Ecole Normale Supérieure de Lyon sera un partenaire important de l'ESPE. Depuis la création de l'IFÉ suite à l'intégration de l'ex-INRP au premier janvier 2011, c'est en effet la seule grande école française impliquée au niveau régional, national et international dans le champ de l'éducation. Elle dispose d'un potentiel unique dans le domaine, renforcé par l'activité de ses équipes de recherche. La particularité de l'ENSL est de former des fonctionnaires stagiaires, recrutés à l'issue d'un concours particulièrement sélectif, aux métiers de l'éducation et de l'enseignement supérieur, notamment via la préparation à l'agrégation du secondaire. L'ENSL entretient en outre un partenariat de longue date avec l'IUFM et l'université Lyon 1 dans le cadre d'une opération d'égalité des chances, à savoir le fonctionnement d'une Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur littéraire accueillant en année post-bac, via la procédure APB, des jeunes d'établissements relevant de l'éducation prioritaire au potentiel reconnu pour leur permettre une bonne insertion à l'université. L'ENSL a donc fait de l'éducation sa quatrième grande mission, à côté de la formation, de la recherche et de la diffusion des savoirs, ce qui explique les liens privilégiés qu'elle est destinée à entretenir avec l'ESPE, via notamment l'action de l'IFÉ ou la tutelle de la Bibliothèque Diderot de Lyon. L'ENSL pourra donc s'impliquer, notamment à travers l'action de l'IFÉ, dans différents domaines d'activité de l'ESPE de Lyon : contribution à la recherche en éducation et à la formation par la recherche des étudiants ; contribution à la réflexion et à l'action en matière de formation à l'enseignement supérieur (une grande majorité des élèves ou étudiants de l'ENSL s'insèrent dans l'enseignement post-bac et à l'université) ; contribution à la mise en place de l'offre de formation initiale et continue des formateurs ; contribution à l'action en faveur du numérique.

- **La collaboration avec l'Institut Français de l'éducation (IFÉ) :**

Organisme national de recherche et de formation, il a pour mission de développer la recherche sur les formes et les pratiques de l'éducation en France et à l'étranger, d'accompagner l'évolution des systèmes d'enseignement, de fournir un appui au pilotage et à l'évaluation des politiques éducatives, de proposer des formations initiales et continues, de fournir des ressources scientifiques.

Partenariat envisagé avec l'ESPE de Lyon : formation initiale et continue (hybridation des formations), outils pédagogiques, formation pédagogique des enseignants du supérieur, recherche, relations internationales.

- **Les partenaires universitaires de la recherche :**

Les relations avec les vice-présidents Recherche et les conseils scientifiques des quatre universités et le directeur délégué au pôle recherche et le conseil scientifique de l'ENS Lyon seront mobilisées en vue du montage d'une fédération de recherche rassemblant les forces de recherche du site. Les thématiques de recherche privilégiées portent sur la médiation des savoirs et des cultures (médiatisme et supports de formation et d'apprentissage), l'éducation à la santé, éthique et responsabilité, citoyenneté.

- **Les réseaux éducatifs :**

- L'Unirès (réseau d'éducation à la santé, structure nationale) : formation de formateurs, recherche sur la santé en milieu scolaire.
- Le Collectif des associations partenaires de l'école (CAPE) : colloques, séminaires, conférences ouvertes, formations sur les pratiques éducatives, culturelles, citoyenneté et émancipation (AFEV, AFL, EEF, FOEVEN, ligue de l'Enseignement, Léo Lagrange ..).

### **Les partenaires de l'action internationale**

Le réseau des partenaires de l'ESPE est à développer en s'appuyant sur celui très dense de l'actuel IUFM (28% des étudiants effectuent un stage à l'étranger).

L'ESPE doit encourager la mobilité étudiante de manière significative. L'attente des étudiants, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, est importante. Outre le réseau des établissements français à l'étranger, l'action internationale de l'ESPE doit reposer sur l'entretien et le développement d'un réseau des établissements étrangers.

Les actions concernent les stages en établissements d'enseignement ou au sein des entreprises à l'étranger et les actions de formation et de certifications (nouvelles technologies) à distance avec les établissements étrangers. Réciproquement, cela concerne aussi l'accueil et les formations de formateurs, de chercheurs et d'étudiants étrangers (programme ERASMUS) en France.

L'ESPE s'appuiera sur l'action et les réseaux des VP RI des Universités. Certaines opérations seront conduites avec les DRI, en mutualisant les efforts.

L'ESPE pourrait être, dans le cadre de ses partenariats une force de proposition pour mutualiser ou fédérer, en tout ou partie, les actions tournées vers l'étranger (ESPE, IREM, ISPEF, CFMI, ICAP..) avec pour idée, outre de limiter la concurrence éventuelle, de renforcer et développer le réseau international et les liens avec les établissements situés à l'étranger.

### **Le pilotage des stages**

La politique de stages fait partie des attributions du conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Le pilotage bénéficie d'une étroite relation entre les services du rectorat et l'ESPE, au sein d'un comité de pilotage mixte, émanant du conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Pour ce qui concerne la gestion et le suivi des stages (aussi bien en Master 1 qu'en Master 2 pour les fonctionnaires-stagiaires, mais aussi pour les étudiants de licence en EAP ou en situation de préprofessionnalisation), il est créé au sein de la composante ESPE un organe de gestion des stages, sur la base de l'actuel service de mise en stage académique, qui fonctionne selon les principes suivants. Les missions du rectorat et de l'ESPE pour l'organisation de la mise en stage des étudiants sont clairement identifiées, dans le cadre d'un protocole annuel établi conjointement avec des représentants des universités. Les services académiques assurent le choix des établissements supports de stage, ainsi que la désignation des tuteurs du premier degré par les DASEN et du second degré par le corps d'inspection. Ces supports de stage sont communiqués à l'ESPE qui effectue concrètement la mise en stage pour tous les parcours des master MEEF. Pour assurer la cohérence de ces opérations complexes, l'ESPE assure le lien permanent avec les universités, qui, elles, choisissent leurs tuteurs universitaires.

- 4.3 Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures qualité et d'auto-évaluation)

Le pilotage et la supervision sont basés sur un accord conventionnel entre les 4 universités et le rectorat. Le directoire, qui se réunit de manière régulière, est le garant de cette coordination. Il a la possibilité de déléguer ces missions à des comités ad hoc assurant le suivi des différentes actions.

La démarche Qualité, objet d'une forte volonté politique, est définie comme un processus participatif d'amélioration continue mobilisant l'ensemble des personnels. Cette démarche entend créer les conditions permettant à toute la communauté de l'ESPE de répondre, toujours mieux, aux attentes de la société, des étudiants des personnels et des partenaires pour l'exécution de ses missions de formation, de recherche et de diffusion des connaissances.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- offrir un ensemble de formations initiales et continues de qualité, en adéquation avec les besoins et permettant aux bénéficiaires de réaliser leurs capacités optimales sur le plan scientifique, technique, professionnel et personnel ;
- favoriser les pédagogies innovantes, les labellisations externes, l'évaluation des formations et la participation des partenaires et des étudiants à la gestion pédagogique ;
- généraliser les démarches Qualité en recherche ;
- construire des partenariats Qualité avec tous les acteurs impliqués dans le rayonnement des missions de l'ESPE ;
- favoriser les partenariats internationaux ;
- faciliter l'accueil, la communication et toutes les démarches administratives des étudiants ;
- généraliser les bonnes pratiques de gestion, développer l'efficacité des processus et veiller au bon emploi des moyens publics.

Il sera nécessaire pour l'ESPE d'être à l'écoute de ses partenaires, d'encourager la participation de

chacun, de mettre en place des outils pratiques d'aides aux projets Qualité, de suivre et d'évaluer les dispositifs d'amélioration. Une action de formation des personnels à la démarche Qualité sera à conduire.

L'ESPÉ s'appuiera utilement sur les universités et les partenaires ayant développé les démarches Qualité (ex : ICAP pour l'évaluation des enseignements). Pour le suivi des étudiants, il conviendra d'utiliser les outils existants déjà.

L'ESPÉ proposera une charte Qualité.

- 4.4 Lien avec la recherche (en quoi l'ESPE est un prescripteur de la recherche et/ou un acteur de la production des connaissances, comment l'ESPE permet-elle à la recherche d'irriguer la réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation)

La structuration de la recherche dans le cadre de la mise en place de l'ESPÉ de l'Académie de Lyon peut d'ores et déjà s'appuyer sur d'importantes forces en présence (22 laboratoires et l'IFE). Il s'agit bien évidemment d'en structurer les potentiels afin de contribuer significativement au développement des formations de l'ESPÉ. La recherche doit en effet irriguer les contenus de formation et tenir une place importante dans les masters où l'initiation à la recherche développe la posture réflexive des futurs professionnels de l'éducation. Elle participe également à la formation des formateurs de l'ESPÉ et des cadres de l'éducation nationale. Elle prendra différentes formes, depuis des travaux scientifiques ancrés dans les disciplines universitaires jusqu'à des approches complexes dans une perspective pluri ou multidisciplinaire de l'éducation sans omettre la dimension internationale.

L'organisation de la recherche à l'ESPÉ se mettra en place en partenariat avec les laboratoires existants au niveau régional et interrégional et se développera sur la durée d'accréditation de l'ESPÉ. Une période intermédiaire comprendra un travail pour aller vers une évolution des modes actuels d'organisation. A l'issue de cette période, en lien avec l'IFE et les laboratoires de recherche disciplinaires ou de recherche en éducation au niveau régional et interrégional, l'objectif est de structurer une organisation fédérative autour de thématiques et de projets communs.

### **Objectifs de la recherche**

Dans le cadre de leurs formations, les étudiants des 4 mentions de masters MEEF, premier degré, second degré, encadrement éducatif, pratiques et ingénierie de la formation, doivent pouvoir bénéficier d'une formation à la recherche autour de leurs métiers respectifs (enseignants, documentalistes, conseillers d'orientations, ...). Cette recherche sur la dimension professionnelle recouvre largement la thématique de la professionnalité des métiers de l'enseignement et de la formation, en actant évidemment les spécificités inhérentes aux différents publics (école, collège, lycées, formation de formateurs, futurs universitaires) et les continuités nécessaires entre les niveaux d'enseignement. Le projet recherche de l'ESPÉ ne saurait minorer ni les recherches sur l'enseignement primaire auquel se destine un nombre important des étudiants et dont les enjeux sociaux sont forts (construction de la professionnalité, polyvalence, organisation du travail, remédiation, relations avec les familles, trajectoires professionnelles, etc.), ni les problématiques pédagogiques du supérieur, à partir notamment du travail engagé au sein d'ECP.

Au demeurant, cette professionnalité ne saurait être entendue sans une formation à la recherche et par la recherche dans les champs disciplinaires mobilisés et/ou faisant partie des disciplines à enseigner. Il s'agit là d'acquérir, par une activité de recherche, la pratique même de cette démarche ainsi que d'ouvrir largement aux enjeux des cultures disciplinaires concernées. Enseigner une discipline est en effet indissociable d'une connaissance des enjeux historiographiques et des débats qui traversent méthodologiquement et théoriquement les différents champs de connaissance. Mais il s'agit également d'entretenir et d'actualiser ces savoirs, par l'intermédiaire de temps de formation continue durant lesquels la reconnexion avec les problématiques vives de recherche doivent être assurée. Dans cette perspective, il est attendu que les (futurs) enseignants et formateurs puissent avoir accès à un apprentissage des modes d'élaboration et de validation des savoirs scientifiques, et à une nécessaire formation aux différents outillages épistémologiques.

Acquérir une pratique de la recherche sur les enjeux de transmission (transfert, vulgarisation, médiation,...) et ce, en fonction de différents paradigmes : cette formation à la recherche sur ces questionnements apparaît nécessaire dans la perspective souhaitée d'une articulation accrue et efficace des enjeux scientifiques, de formation et des enjeux de société.

Acquérir par la recherche une capacité effective à développer pour l'enseignant et le formateur – afin d'être en mesure de le transmettre pleinement – un esprit critique et argumentatif : la pratique continuée, durant les temps de formation, à la réflexivité, doit constituer un élément du socle nécessaire pour promouvoir, au sein de ces formations, une éthique de la connaissance.

### **Mise en œuvre**

Bien évidemment, une seule équipe de recherche ne saurait être en mesure de couvrir l'ensemble de ces objectifs et de ces orientations. C'est pourquoi il est attendu que doivent concourir/y pendre part, en fonction de leurs compétences propres différents laboratoires et équipes dans le cadre d'une dynamique collaborative interdisciplinaire. Ce principe permettra d'articuler efficacement les trois champs rassemblés dans le cadre des ESPÉ : les sciences de l'éducation, la didactique et les champs disciplinaires dans toutes leur diversité et singularité.

#### **Organisation et structuration de la recherche:**

- **La recherche doit intervenir dans le cadre des formations et de l'encadrement des mémoires de masters (bloc 3), par l'intermédiaire de l'intervention des enseignants-chercheurs des différents établissements et en s'adossant aux laboratoires présents sur le site.**
- **La recherche en relation avec l'ESPÉ doit également pouvoir se structurer dans le cadre d'une dynamique collaborative.**

Nombre de laboratoires et d'équipes sont mobilisés (cf. liste des laboratoires) dont les axes et thématiques doivent concourir à alimenter la dynamique de recherche de site sur les questions d'apprentissages disciplinaires et de sciences de l'Education dans les champs historiques, philosophiques, sociologiques, linguistiques... Les questions de l'éducation et de l'apprentissage constituent de puissants vecteurs de convergence, les construisant comme un champ frontière, nécessitant la convergence des approches entre sciences de l'éducation, sciences de la cognition, sciences de l'apprendre, sciences sociales. Il n'y a pas d'autres sites en France comparables en la matière et le projet recherche de l'ESPÉ doit être à la mesure de cette ambition. Mais comme tout champ frontière, il induira nécessairement des recoupements thématiques ou d'approches entre certains laboratoires déjà existants (ECP en particulier, laboratoire multi-tutelles) et celui projeté par l'ESPÉ. Au niveau du site, on veillera donc à ce que les laboratoires déjà fortement identifiés sur les questions éducatives et de formations puissent conserver leurs spécificités. Un travail collaboratif sera mené afin d'assurer la non redondance d'axes ou approches, redondance qui ne pourrait qu'être préjudiciable à la cohérence et la visibilité de l'Unité Fédérative de Recherche à venir.

L'organisation de la recherche dans le cadre de l'ESPÉ doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de collaborations au niveau national avec l'IFE, l'IREM, l'UNIRET, fond ASPASIE ainsi que régionalement avec la maison des sciences et le CCSTI. La présence de l'IFE est un des éléments fort du potentiel du site, et ce dans la mesure où l'institut conventionne et/ou soutient matériellement la plupart des équipes en question et que les collègues de celles-ci participent grandement aux activités scientifiques de l'IFE (séminaire international en sciences de l'apprendre, recherches sur programmes nationaux ou européens, Lieux d'éducation associés). L'existence d'un certain nombre de structures et outils de l'IFE peut être également mise en avant : Chaire Unesco (former les enseignants au XXIe siècle), Chaire pédagogie de l'enseignement supérieur, Centre Alain Savary (éducation prioritaire), Centre d'analyse et de veille scientifique, Léas (lieux d'éducation associés) etc... L'IFE édite des revues, dont la Revue Française de Pédagogie et Recherche et Formation revues scientifiques francophones de référence dans ce champ de recherche (mais aussi Repères, Education et Société, revues de didactique des sciences). L'IFE peut enfin apporter tout son soutien en termes de fonds documentaires et de bibliothèques. Ce fonds, à la fois patrimonial et actuel, le plus riche d'Europe, a le statut de Cadist éducation et il est aujourd'hui intégré à la bibliothèque Diderot. C'est un grand instrument de recherche à part entière qui doit évidemment participer à la richesse et la dynamique de la recherche dans ce champ.

- **A terme il est entendu que l'ensemble des laboratoires et structures concernés soit organisé dans le cadre d'une Fédération de Recherche (FR) dont l'organisation et la structuration calendaires doivent monter en régime durant le premier contrat d'accréditation. D'ores et déjà, un groupe de travail sur l'organisation de cette unité est mis en place (représentations des universités, de l'ENS Lyon et de l'ESPÉ) afin d'élaborer l'économie générale de cette UFR.**

Une réflexion est en cours sur la constitution, au sein de l'ESPÉ d'une nouvelle unité de recherche : l'EFAE (Education, Formation, Apprentissage, Enseignement) dont l'objectif pour la période d'accréditation est de mettre en place une recherche de haut niveau (politique de publication, réponses à des appels d'offres, logistique) inscrite dans une dynamique internationale et articulée autour des laboratoires existants au niveau régional et interrégional. Il s'agit de développer une identité propre à la recherche en éducation autour de l'École dans son environnement social et territorial, ancrée sur la question de la citoyenneté et de la responsabilité dans ses déclinaisons

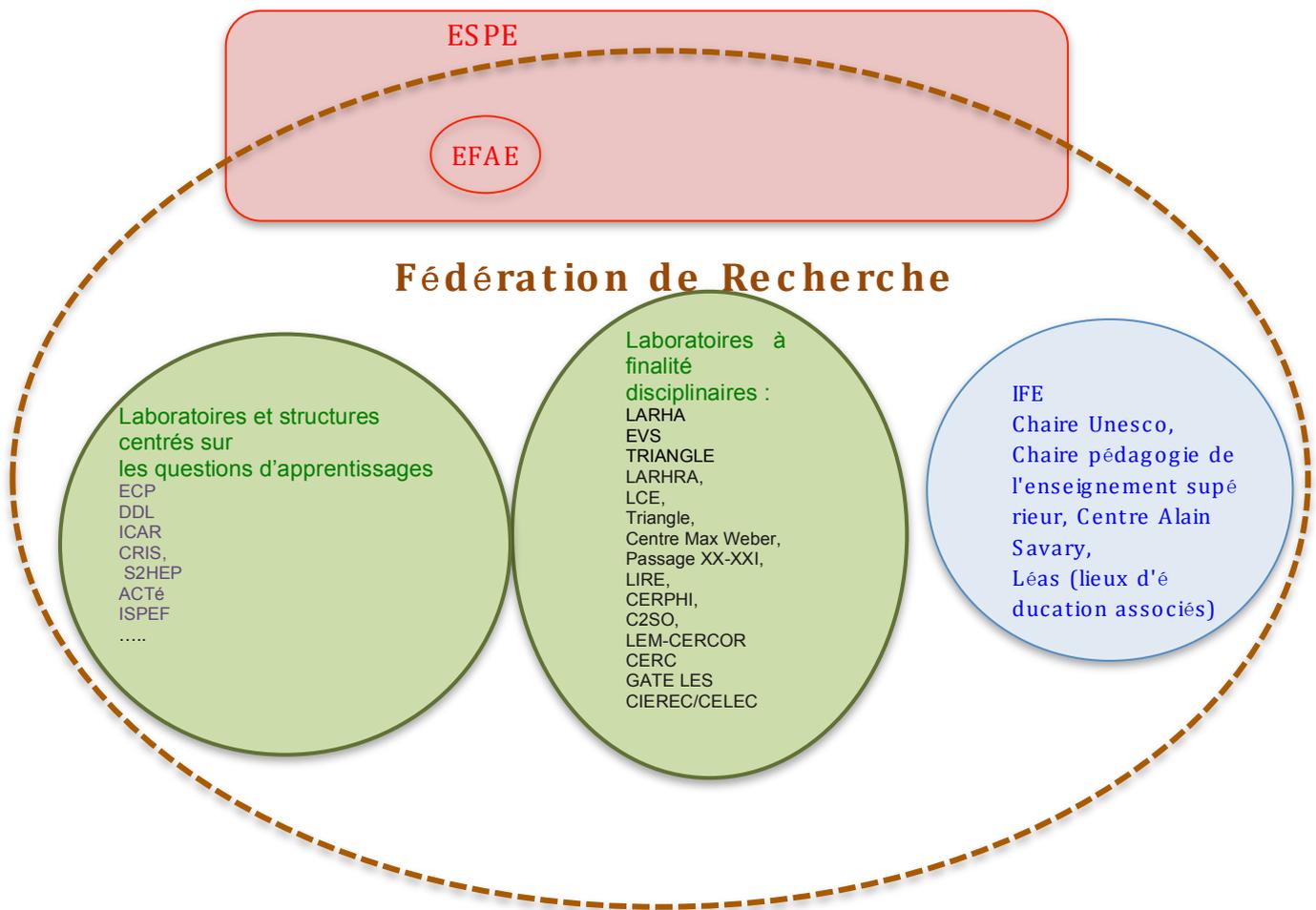
didactiques, historiques, philosophiques, psychologiques, sociales, éthiques et dans ses expressions contemporaines (Éducation à..., genre, développement durable, médias et médiation des savoirs...) dans une visée transformative et épistémique.

Cette unité pourrait s'organiser en 3 axes structurels spécifiques dans la perspective pluri et multidisciplinaire des recherches entreprises dans le champ de l'éducation, de la formation, de l'apprentissage et de l'enseignement dans un lien étroit avec les professionnels de l'enseignement et de l'éducation en exercice dans les écoles, collèges, lycées et universités. Elle s'inscrit dans le champ des sciences de l'éducation.

- Le premier axe concerne la transmission des connaissances et les apprentissages. Il s'agit de caractériser les convergences et divergences pour mieux comprendre les phénomènes à l'œuvre dans les situations de transmission de connaissances et d'apprentissage, dans la façon de déterminer les objets de recherche, et de conduire les études. Les méthodologies de recherche s'appuient sur la diversité des travaux conduits en didactique et en sciences de l'éducation mais également sur des approches spécifiques issues des disciplines universitaires de référence.
- Le second s'intéresse aux dynamiques collectives. De nouvelles formes du travail scolaire, de l'enseignement tiennent une place de plus en plus importante et induisent une transformation des approches disciplinaires, des identités professionnelles. Elles appellent à une ouverture de l'école, de l'Université et une réorganisation des activités autour de l'innovation, de l'évolution des métiers et la création de nouveaux dispositifs et outils. Les cadres théoriques mobilisés sont également pluridisciplinaires, il s'agira de disposer d'outils théoriques permettant de mieux décrire et comprendre les dynamiques collectives en jeu.
- Le troisième axe porte sur la professionnalisation. Il s'agit à la fois d'accompagner les acteurs (formateurs, professionnels de la formation), dans le développement et la transformation de leurs pratiques professionnelles mais également d'analyser et de mieux comprendre l'impact des dispositifs de formation sur les publics visés. Il s'agit également de réinterroger les relations entre activité et développement professionnel, et de s'intéresser aux thématiques de la construction de l'identité professionnelle et de l'expertise professionnelle. L'analyse du travail et la question des conceptions individuelles et des représentations sociales comme éléments essentiels de la construction identitaire professionnelle des acteurs de l'éducation fondent les dispositifs de recherche.

Les thématiques de recherche privilégiées sont la médiation des savoirs et des cultures (médias et supports de formation et d'apprentissage, médiation des savoirs) ; éducation à... et citoyenneté (éducation à la santé et à la sexualité, éducation et développement durable, éducation et citoyenneté, éthique et responsabilité) et genre et mixité.

La demande de création pourrait être envisagée dans le contexte de la prochaine contractualisation.



### « Signatures » recherche de l'ESPÉ de l'Académie de Lyon

Il est proposé dans le cadre de l'ESPÉ de l'Académie de Lyon de mettre en œuvre des champs de recherches qui doivent à terme identifier « la marque de fabrique ».

- Un champ d'investigation et de recherche spécifiquement centré sur les questions afférant au numérique, entendu des conditions de production de son écriture (littéracie) jusqu'aux questionnements sur leur réception, lecture dans un large process cognitif ; L'IFE peut y contribuer puisqu'il est chargé par le MESR et le MEN d'actions nationales sur cette question. Les équipes Eductice et ACCES sont directement parties prenantes de ces thématiques
- Ecole et territoires (Education à..., genre et mixité, éducation populaire, éducation formelle et non formelle. Il est attendu que les formations proposées par l'ESPÉ puissent s'adosser aux thématiques de recherches que recouvre largement l'articulation Cultures et Politiques (ECP), afin d'assurer une intelligence contextualisée et dynamique des pratiques d'enseignement et de formation
- Apprentissages et cognitions (neurosciences et linguistique) : Les ressources lyonnaises et stéphanoises doivent permettre d'élaborer un axe transversal de recherche autour des sciences de la cognition avec un focus particulier sur le traitement de l'information et l'apprentissage des connaissances à la lumière des neurosciences, des sciences du langage et de la psychologie.
- Étude contextualisée de la professionnalité des enseignants de la maternelle à l'université et évolution des identités professionnelles, en interaction avec d'autres professionnels de l'éducation et en relation avec les politiques éducatives (objets d'étude privilégiés: trajectoires professionnelles, transformations curriculaires, prise en compte de la diversité des publics scolaires -handicap, diversité socioculturelle-, usages des TICE, éducation artistique et partenariats). Une approche pluridisciplinaire et trans-laboratoires organisera les projets de recherche.

### Liste des laboratoires

ECP : Education Cultures et Politiques (Université Lyon 2, Université St-Etienne, ENS Lyon - EA4571)  
CRIS : Centre de recherche et d'innovation sur le sport (Université Lyon 1 - EA467)  
S2HEP : Sciences et Société ; Historicité, Éducation et Pratiques (Université Lyon 1, ENS Lyon - EA4148)  
ICAR : Interaction, Corpus, Apprentissages, Représentations (Université Lyon 2, ENS Lyon, CNRS - UMR 5191)  
LARHRA : Laboratoire d'analyse et de recherche historique Rhône-Alpes (Université Lyon 2, Université Lyon 3, Université Grenoble 2, ENS Lyon, CNRS - UMR 5190),  
LCE : Langues et Cultures européennes (Université Lyon 2 - EA1853)  
Triangle (ENS Lyon, Université Lyon 2, IEP Lyon, Université St-Etienne, CNRS - UMR 5206)  
Centre Max Weber (Université Lyon 2, ENS Lyon, Université St-Etienne, CNRS - UMR 5283)  
Passage XX-XXI (Université Lyon 2 - EA 4160)  
LIRE : Littérature, idéologies, représentations, XVIIIe-XIXe siècles (Université Lyon 2, ENS Lyon, Université Grenoble 3, Université St-Etienne, CNRS - UMR 5611)  
CERPHI : équipe de l'Institut d'Histoire de la pensée classique (ENS Lyon, CNRS - UMR 5037)  
C2SO : Culture Communication et Société (ENS Lyon, CNRS - UMR 8562)  
CERCC : Centre d'études et de recherches comparées sur la création (ENS Lyon - EA 1633)  
ACTé : Activité Connaissance Transmission Education (Université Clermont 2 - EA4281)  
EVS : Environnement Ville Société (Université Lyon 3, ENS Lyon, Université Lyon 2, Université St-Etienne - UMR 5600)  
IRPHIL : Institut de Recherches Philosophiques de Lyon (Université Lyon 3 - EA 4187)  
SIS : Santé Individu Société (Université Lyon 1, Université Lyon 2, Université Lyon 3 - EAM 4129)  
Hisoma : Histoire et Sources des Mondes Antiques (Université Lyon 2, Université Lyon 3, ENS Lyon, Université St-Etienne, CNRS UMR 5189)  
Ciham : Centre Interuniversitaire Histoire, Archéologie et Littératures des Mondes Chrétiens et Musulmans Médiévaux (Université Lyon 2, EHESS, ENS Lyon, Université d'Avignon, Université Lyon 3, CNRS - UMR 5648)  
CEDFL : Centre d'Etudes des Dynamiques et des Frontières Littéraires (Université Lyon 3 - EA 3712)  
CEL : Centre d'Etudes Linguistiques (Université Lyon 3 - EA 1663)  
IETT : Institut d'Etudes Transtextuelles et Transculturelles (Université Lyon 3 - EA 4186)  
CESAL : Centre d'Etudes Slaves André Lirondelle (Université Lyon 3 - EA 4587)  
ELICO : Equipe Lyonnaise en Information et Communication (Université Lyon1, Université Lyon 2, Université Lyon 3, ENSSIB, IEP Lyon - EA 4147)  
LEM-CERCOR : Laboratoire d'Études sur les Monothéismes - Centre Européen de Recherche sur les Congrégations et les Ordres Religieux), (Université St-Etienne, CNRS - UMR 8584)  
GATE-LES : Lyon 2, Université Saint-Etienne, ENS, CNRS  
CELEC : Université Saint-Etienne  
CIEREC : Université Saint-Etienne

## Commentaire

### 4.5 Innovation pédagogique

Le cahier des charges de l'accréditation demande à ce que soit précisée la politique mise en œuvre par l'ESPE pour assurer le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes.

Compte tenu du fort potentiel existant dans les établissements de l'Académie de Lyon, dans le cadre du projet ESPE, trois axes sont proposés.

#### L'innovation pédagogique dans la formation

L'objectif est d'introduire de nouvelles pratiques pédagogiques, de diversifier les modes de formation et d'accompagnement des élèves.

Les masters MEEF eux-mêmes doivent contribuer à former les futurs enseignants à l'innovation pédagogique. Le parcours de formation peut développer des capacités d'innovation pédagogique (ou « comment apprendre à innover ») : en seconde année de master, (bloc 2 ou 4) un module complémentaire et optionnel « innovation pédagogique » pourra être proposé. Il consistera en une formation aux nouvelles pratiques pédagogiques (pédagogie inversée, méthodes actives, apprentissage par problèmes, apprentissage par projet, travail à distance et tout particulièrement l'utilisation des TBI, tableaux blancs interactifs) en vue d'une meilleure implantation de ces pratiques.

La formation continue du supérieur à travers ses structures spécialisées (CAP à l'Université Jean Monnet, ICAP à Lyon 1) offre des programmes de formation réguliers qui devraient être ouverts aux étudiants de seconde année de master MEEF. Ces derniers pourront puiser dans les ateliers de formation continue proposés.

On veillera à ce que l'innovation pédagogique ne se résume pas à l'utilisation des nouveaux outils numériques et il conviendra de sortir de l'amalgame outils numériques/nouveaux usages pédagogiques.

### **Valoriser l'innovation pédagogique**

L'innovation pédagogique sera soutenue par des appels à projets spécifiques selon le modèle existant à Lyon 2 (appel à projets « réussite et qualité »), Lyon 1 et UJM. L'ESPÉ pourrait plus particulièrement être le cadre collaboratif privilégié pour un projet tendant à l'élaboration d'un référentiel de l'innovation pédagogique construit en partie sur les réponses aux appels à projets.

La mise en place du dossier de valorisation pédagogique des enseignants, sur le modèle de ce qui est fait à Louvain :

([http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/crct/documents/DVPdec3secteurs\\_VF\\_SlideShow\\_IPM.pdf](http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/crct/documents/DVPdec3secteurs_VF_SlideShow_IPM.pdf)) permettra une implication plus forte dans ce domaine.

### **Renforcer l'innovation pédagogique par l'utilisation des outils numériques**

Dans ce domaine, le partenariat avec l'IFÉ est un élément moteur. En effet, en la matière, l'IFÉ possède une double mission nationale : l'une en relation avec la MINES (évolution du C2I2e, conception d'un Mooc formation au numérique par le numérique), l'autre avec la DGESCO. L'institut est également déjà en lien avec différents acteurs du site, impliqués dans le numérique dans les universités Lyon 1, Lyon2, Saint-Etienne.

En ce domaine, la contribution des équipes S2HEP-EducTice et ICAR est facilement identifiable :

- connaissance des enjeux du numérique, regard critique sur les évolutions ;
- responsabilité professionnelle liée aux usages du numérique, aspects juridiques de l'usage des ressources numériques dans un cadre éducatif. L'équipe EducTice travaille à la conception d'un jeu sérieux autour de ces questions, destiné aux enseignants dans le cadre du C2I2E.
- Formation aux nouvelles pratiques : travail en réseaux, à distance, pédagogie inversée, etc.

Par ailleurs, l'Université Lyon 3, avec le soutien du PRES et de CoopTice a beaucoup développé son offre d'e.learning dans laquelle pourront s'intégrer les masters MEEF, et ainsi renforcer par exemple leur offre de formation à distance.

## 5) Modèle économique

### 5.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

Le modèle économique du projet d'ESPE de l'Académie de Lyon repose sur les hypothèses et principes suivants.

- L'ESPE, école interne, sera rattachée à l'Université Lyon 1 et disposera d'un Budget Propre Intégré.
- Les UFR des 4 universités (y compris celles de Lyon 1) contribuent au projet académique en portant une partie des diplômes, en mettant des moyens dans les formations, notamment humains, et en les accueillant totalement ou partiellement sur leurs sites.
- Les universités se sont entendues sur la carte académique des formations.
- Les étudiants sont inscrits dans chaque établissement, sans obligation d'inscription double auprès de l'université de rattachement de l'ESPE.
- Les étudiants sont « valorisés » dans le modèle SYMPA de chacune des universités avec une pondération qui sera calculée sur la base de la répartition des moyens mis par les différents établissements dans le projet académique (cf Note DGESIP - Budget type avec pondération SYMPA du 15/04/2013). En conséquence, la répartition des moyens au travers du modèle SYMPA ne correspondra pas nécessairement à la répartition des inscriptions des étudiants.

Sous ces hypothèses, il convient de bien distinguer les charges (ou le budget) de l'ESPE académique qui sont ventilées entre les établissements et le budget propre intégré de l'Ecole dans le budget de l'Université Lyon 1.

La répartition des charges entre les établissements et l'équilibre du budget sont basés sur les points suivants.

#### 1. Un calcul partagé des charges reconnues de l'ESPE

Le calcul des charges est basé sur un tableau de répartition des ressources et des moyens (modèle de la Note de la DGESIP du 15/04/2013) et s'appuie sur des ratios communs validés par les Universités. Ce tableau et la clé de répartition des charges, qu'il permet de calculer, doivent servir de support au Contrat d'Objectifs et de Moyens entre les Universités et l'ESPE (voir point 3 ci-dessous).

Pour pouvoir être rempli correctement, ce tableau nécessite l'adoption de ratios communs validés par les quatre universités pour l'estimation des coûts de formation, y compris charges d'enseignement, des charges de personnel d'encadrement, des charges de fonctionnement courant et des charges d'infrastructure. Ces ratios sont en cours de calcul conjointement par les établissements.

Les travaux et simulations préliminaires ont toutefois permis de valider la méthode et de dégager les éléments suivants :

- les charges d'enseignement relatives à la formation initiale seront renseignées à partir du total des Heures équivalent TD sans distinction des statuts des personnels et des heures complémentaires. En effet, la multiplicité des statuts des intervenants et leurs diverses structures de rattachement (ESPE, UFR, autres) est telle qu'une approche heures statutaires/heures complémentaires est inapplicable. Les HETD seront estimées sur la base des maquettes de formations en cours d'élaboration et des effectifs prévisionnels. Elles seront valorisées par un ratio commun aux quatre universités dont le calcul sera basé sur la masse salariale totale des enseignants, y compris les heures complémentaires, hors Recherche (MS des EC comptée à 50%) et hors secteur Santé pour les universités de Lyon 1 et de Saint-Etienne.
- les ressources et les charges relatives à la formation continue, à la VAE et au Dispositif EAP seront renseignées à partir des montants réels qui seront fournis par les services concernés des universités et du rectorat.
- toutes les charges de fonctionnement, d'investissement et de personnel d'encadrement BIATSS, (hors fonctions supports) seront regroupées sur une ligne unique faisant apparaître :
  - le fonctionnement général et l'investissement pédagogique valorisés sur la base

- d'un ratio par étudiant commun aux quatre universités dont la base de calcul n'est pas encore définitivement validée;
  - les personnels BIATSS sous la forme du nombre total d'ETP répartis entre les établissements et valorisés en masse salariale sur la base d'un ratio commun aux quatre universités.
- les charges d'infrastructures seront valorisées sur la base d'un ratio au m<sup>2</sup> commun aux quatre universités prenant en compte les fluides, le ménage et les charges de maintenance et d'entretien courant :
- Le site principal et les antennes de l'ESPE seront valorisés pour leurs surfaces réelles.
  - L'utilisation des locaux des UFR sera valorisée globalement par un ratio de m<sup>2</sup> pédagogiques par étudiant, commun aux quatre universités, pondéré par la proportion des heures d'enseignement assurées par les enseignants de l'établissement, non affectés à l'ESPE.

A ce stade et compte-tenu de la complexité du problème, il n'est pas envisagé d'identifier le budget de la documentation par une ligne spécifique ni au niveau du personnel BIATSS, ni au niveau des crédits de fonctionnement, ni au niveau des infrastructures. En effet, il ressort qu'en plus des actuelles bibliothèques universitaires de formation des maîtres intégrées au SCD de Lyon 1, les étudiants des masters « enseignement » sont aussi utilisateurs de l'ensemble des bibliothèques des quatre universités dont les périmètres et les localisations sont très divers et dont les budgets sont centralisés sur les SCD des établissements. Une approche globale sera donc privilégiée.

Enfin, les fonctions supports ne seront pas prises en compte dans le modèle selon la préconisation de la DGESIP.

## **2. La prise en compte des Ressources propres de l'ESPE**

Elles sont définies hors moyens en masse salariale et dotations en crédits des universités partenaires et de l'université de rattachement, et comprennent :

- Subventions des collectivités locales
- Subventions des autres collectivités publiques (dont le MEN et le Rectorat)
- Produits de ressources affectées
- Locations diverses
- Autres produits d'activités annexes.

## **3. Une contribution des universités liées à l'ESPE par une subvention d'équilibre reposant sur une dotation négociée et contractuelle (le Contrat d'Objectifs et de Moyens) et un outil de gestion adapté (le budget propre intégré – BPI)**

La subvention d'équilibre versée par l'université de rattachement et les universités partenaires sera calculée selon le principe de négociation entre partenaires selon des règles équitables qui ne conduiront pas forcément à ce que la participation attendue soit la même pour tous les établissements (principe d'équité plutôt que d'égalité). Il s'agit d'une dotation visant à rendre soutenable le projet de l'ESPE, de la façon suivante :

1 - Charges totales de l'ESPE académique arrêtées et validées par toutes les parties prenantes (voir point 1)

2 - Déduction des apports directs et indirects en masse salariale et en crédits (au travers de la subvention pour charges de service public)

3 - Déduction des ressources propres de l'ESPE

4 - Subvention d'équilibre versée par les universités partenaires et par l'université de rattachement (ou dotation contractuelle)

Cette dotation négociée fera l'objet d'une formalisation spécifique à travers un contrat quinquennal signé par toutes les parties prenantes. Ce contrat quinquennal se traduira par un engagement de dotation annuel réciproque pour la durée du contrat et pourra être décliné à travers le support d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM).

Le **COM** devient le moyen de prendre en compte les particularités de site et les investissements de

chacune des universités. L'apport de chaque université peut donc se faire sous la forme d'une subvention ou sous d'autres formes « en nature » comme par exemple la prise en charge des heures de ses statutaires dans les parcours MEEF ou la mise à disposition de locaux.

### **Commentaire**

Nous fournissons en annexe 2 documents :

- Un tableau des ressources mobilisées donnant les contributions des établissements sur la base des effectifs et des heures réellement consommées en 2011/12, et avec des ratios qui n'ont pas été validés par les établissements. Ce tableau de répartition des charges par établissement sera mis à jour ultérieurement avec le chiffrage prévisionnel des nouvelles maquettes et en utilisant les ratios validés.
- Un tableau donnant les apports de l'académie à l'ESPE en moyens d'enseignement pour la rentrée 2013. Ces données ne sont pas intégrées dans le tableau budgétaire